



Cadre stratégique du Programme ONU-REDD 2016-2020

(VERSION RÉVISÉE – 7 MAI 2015)

PROGRAMME ONU-REDD
QUATORZIÈME RÉUNION
DU CONSEIL D'ORIENTATION

20-22 mai 2015

Washington, D.C., États-Unis

Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document ne sera pas imprimé afin de réduire au minimum l'incidence des processus du Programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les participants sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. Les documents de la réunion du Programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse : www.unredd.net ou www.un-redd.org.

Table des matières

Sigles et acronymes

Note de synthèse

1. Introduction

2. Historique

2.1. Définition de la REDD+

2.2. Succès et enseignements, 2008-2015

2.3. REDD+ et développement durable

2.4. Les organismes des NU œuvrant ensemble – atouts du partenariat du Programme ONU-REDD

3. Objectif de développement, incidences et effets en 2016-2020

3.1. Objectif de développement

3.2. Théorie du changement

3.3. Effets et produits

3.3.1. Effet 1 – Conception des contributions de la REDD+ à l'atténuation et la réalisation des avantages complémentaires

3.3.2. Effet 2 – Mesure, notification et vérification des contributions de la REDD+ à l'atténuation

3.3.3. Effet 3 – Mise en œuvre des contributions de la REDD+ à l'atténuation

4. Thèmes transversaux

4.1. Engagement des parties prenantes – société civile, populations autochtones et le secteur privé

4.2. Gouvernance forestière

4.3. Les régimes fonciers et la REDD+

4.4. L'égalité femmes-hommes et la REDD+

5. Exécution du Programme

5.1. Principes

5.2. Cycle de programmation et arrangements de mise en œuvre

5.3. Partenariats

5.4. Connaissances et renforcement des capacités

6. Estimation préliminaire des coûts

7. Suivi et évaluation

Annexes

A. Références

B. Synthèse des succès, 2009-2015

C. Matrice des suites données à l'évaluation externe

Sigles et acronymes

\$.-U. :	dollar des États-Unis
AAR :	action axée sur les résultats
AFDH :	approche fondée sur les droits de l'homme
AIC/REDD+ :	analyse institutionnelle et contextuelle pour la REDD+
CBR+ :	REDD+ à assise communautaire
CCNUCC :	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CE :	conseil exécutif
CEDEF :	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CO :	Conseil d'orientation
COP :	Conférence des parties
EIM :	entités internationales de mise en œuvre
EPG :	évaluation participative de la gouvernance
ERPA :	contrat d'achat des réductions d'émission standard
ET :	évaluation technique
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAR :	financement axé sur les résultats
FASM :	Fonds d'affectation spéciale multipartenaire
FC :	Fonds carbone (du FCPF)
FCPF :	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
FEM :	Fonds pour l'environnement mondial
FIP :	Programme d'investissement pour la forêt
FPIC :	consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause
GA :	Groupe d'administration
GC :	gestion des connaissances
GCF :	Fonds vert pour le climat
GCP :	Green Commodities Programme
GES :	gaz à effet de serre
GIEC :	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GNUD :	Groupe des Nations Unies pour le développement
HACT :	approche harmonisée des transferts de fonds
MAAN :	mesure d'atténuation appropriée au niveau national
MdA :	mémorandum d'accord
MOOC :	cours en ligne ouvert à tous
MRV :	mesure, notification et vérification
NERF :	niveau d'émission de référence pour les forêts
NRF :	niveau de référence pour les forêts
NU :	Nations Unies
ODD :	Objectifs de développement durable des Nations Unies
ONU-REDD :	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
OSC :	organisation de la société civile
PA :	populations autochtones
PAR :	paiement axé sur des résultats
PCSE :	Principes et critères sociaux et environnementaux

PdA :	plan d'action
PEM :	politiques et mesures
PIB :	produit intérieur brut
PLR :	politiques, lois et règlements
PN :	programme national
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'environnement
R-PP :	plan de préparation à la REDD+
RBA :	rapport biennal actualisé
RE :	réduction des émissions
REDD+ :	La réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, et la préservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement
SIG :	système d'information sur les garanties
SN et/ou PdA :	stratégie nationale de REDD+ et/ou plan d'action
SNSF :	système national de surveillance des forêts
teqCO₂ :	tonne d'équivalent dioxyde de carbone
TdC :	théorie du changement
UNEP/FI :	Programme des Nations Unies pour l'environnement/Initiative Finance (UNEP/FI)
UTCATF :	utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
VGGT :	Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

Synthèse

Contexte

Le déboisement et la dégradation des forêts sont reconnus de longue date comme d'importantes sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) ; de fait, certains projets traitant de cet aspect remontent aux années 1990. La REDD+ figure au Plan d'action de Bali, adopté lors de la 13^{ème} Conférence des parties (COP13) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2007. Les négociations se sont poursuivies et lors de la COP16, à Cancún en 2010, les parties à la Convention ont adopté des accords définissant le champ de la REDD+, encourageant *“les pays en développement parties à contribuer aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier en entreprenant les activités ci-après, selon ce que chaque partie jugera approprié et compte tenu de ses capacités et de sa situation nationale : réduction des émissions dues au déboisement ; réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; conservation des stocks de carbone forestiers ; gestion durable des forêts ; et renforcement des stocks de carbone forestiers.”* Durant la COP19, à Varsovie en 2013, l'essentiel du programme de travail a été finalisé, de sorte que la CCNUCC a fixé le processus permettant aux pays en développement de faire reconnaître les résultats de leurs activités de REDD+ en termes de réduction des émissions pour pouvoir prétendre aux paiements axés sur des résultats (PAR), dans le cadre des procédures convenues de mesure, notification et vérification (MRV).

Le Programme ONU-REDD a été créé en 2008 afin de tirer parti du pouvoir fédérateur et de l'expertise technique de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ces organismes joignent leurs forces pour appuyer les pays en développement dans leurs efforts en vue d'atténuer les changements climatiques en mettant en œuvre des activités de REDD+ convenues dans le cadre de la CCNUCC. Le Programme s'est progressivement élargi et près de 60 pays lui sont désormais associés.

Dans une évaluation externe menée en 2013-2014, l'exécution générale du Programme a été ainsi résumée : *Le Programme ONU-REDD a contribué à braquer les projecteurs à l'échelle nationale et internationale sur le rôle majeur des forêts. Il a permis aux populations autrefois marginalisées de s'exprimer avec force dans les sphères décisionnelles pertinentes ; il conduit les pays à initier des réformes politiques, à accroître la transparence et à réduire les risques de corruption ; il a ouvert la voie à la recherche de solutions viables aux problèmes associées à la déforestation ; il apporte un appui à la détermination de la valeur des forêts et des services rendus par ces dernières et a permis à une grande diversité de parties prenantes d'acquérir de l'expérience au sein d'une structure innovante qui rend désormais possible une meilleure articulation des conditions de durabilité et des modalités d'atteinte des objectifs fixés.* Par conséquent, la conception du cadre stratégique pour le Programme entre 2016 et 2020 doit tenir compte de la place fondamentale du processus de REDD+ de la CCNUCC et des objectifs de développement durable (ODD) convenus sous l'égide de l'ONU.

Théorie du changement 2016-2020, en bref - objectif de développement, incidences, effets et produits

L'objectif global de développement du Programme est le suivant : réduire les émissions forestières et renforcer les stocks de carbone dans les forêts tout en contribuant au développement durable à l'échelon national. Le Programme aura donc vraisemblablement sur les pays en développement une triple incidence au cours de la période quinquennale (2016-2020), en ce qu'il veillera à :

- une participation effective dans le processus de REDD+ et à la reconnaissance des résultats escomptés des préparatifs en vue de la REDD+, tels qu'ils sont définis dans le cadre de la CCNUCC ;
- la mise en place des conditions préalables à une augmentation des paiements axés sur des résultats (PAR) pour la REDD+ dans les pays en développement, en échange de réductions mesurées, notifiées et vérifiées des émissions ;

- la réalisation des avantages sociaux et environnementaux complémentaires de la REDD+, notamment l'adaptation aux changements climatiques, la conservation de la diversité biologique, le renforcement des services écosystémiques et l'amélioration des moyens de subsistance.

Compte tenu de cette théorie générale du changement, les effets et les produits qui déboucheront sur les incidences désirées, et qui permettront au bout du compte de réaliser l'objectif de développement, sont exposés ci-après.

Effet 1. Les contributions de la REDD+ à l'atténuation des changements climatiques et la réalisation des avantages complémentaires ont été conçues. Les produits associés à cet effet sont les suivants :

- **Produit 1.1.** Les pays appuyés par le Programme ONU-REDD se sont dotés de stratégies nationales et/ou plans d'action de REDD+ (SN/PA) solides sur le plan technique et économique, prévoyant la participation active d'un large éventail de parties prenantes, jouissant d'un appui politique et intégrés aux processus de planification du développement national.
- **Produit 1.2.** Les pays de REDD+ ont élaboré une approche régissant l'application et le respect des garanties de Cancún convenues dans le cadre de la CCNUCC (COP16) et la fourniture d'informations à ce sujet, grâce à un système d'information sur les garanties (SIG).
- **Produit 1.3.** Les pays ont pu renforcer les avantages sociaux et environnementaux lorsque cela est désirable, en procédant à une analyse spatiale et économique approfondie de la REDD+, laquelle a été validée par les parties prenantes, en conjonction avec le SN/PA, démontrant ainsi l'importance des avantages en termes de sécurité alimentaire, de l'eau et énergétique et contribuant à la transition vers une économie verte.

Effet 2. La mesure dans laquelle les pays contribuent à l'atténuation des changements climatiques grâce à la REDD+ est mesurée, notifiée et vérifiée et les dispositions institutionnelles nécessaires sont en place. Les produits sont les suivants :

- **Produit 2.1.** Les pays ont élaboré des systèmes nationaux de surveillance des forêts (SNSF) qui leur permettent de recueillir des informations afin de répondre aux exigences de MRV de la CCNUCC (en termes de réduction des émissions de carbone, de stocks et de puits de carbone en éq. t/CO₂).
- **Produit 2.2.** Les pays ont estimé les niveaux d'émission de référence pour les forêts (NERF/NRF) et les ont présentés à la CCNUCC, conformément aux conditions stipulées pour accéder aux paiements axés sur des résultats (PAR) en vertu des mécanismes de financement de la CCNUCC.
- **Produit 2.3.** Les pays établissent des estimations des émissions et de l'absorption associées à leurs activités de REDD+, en conformité avec leurs NERF/NRF et leurs inventaires de GES liés à l'utilisation des terres, et observent les conditions de la CCNUCC.

Effet 3. Les contributions de la REDD+ à l'atténuation des changements climatiques sont mises en œuvre et garanties par des politiques et des mesures constituant des actions axées sur des résultats (AAR), notamment l'élaboration de dispositifs institutionnels appropriés et efficaces. Cet effet s'accompagne de trois produits :

- **Produit 3.1.** Les politiques et mesures de REDD+ (PAM) ont été appliquées dans une sélection de pays, produisant des réductions d'émissions tout en tirant les enseignements qui permettront ultérieurement d'améliorer les SN/PA.
- **Produit 3.2.** Avec l'aide du Programme ONU-REDD, des dispositions institutionnelles nationales sont mises en place afin d'accéder aux financements de la REDD+ (FAR) et de les décaisser.
- **Produit 3.3.** Les pays ont mis en pratique les garanties de Cancún – inscrites dans les politiques, les lois et règlements (PLR) en vigueur ou renforcés et mises en œuvre par les dispositions institutionnelles existantes – et ont attesté la manière dont les garanties sont abordées et observées dans une synthèse des informations présentées à la CCNUCC.

Effet 4. Un appui est dispensé aux pays en développement sous forme de renforcement des capacités, pour accéder à des connaissances sur la REDD+ bien documentées et étayées par des faits, et les partager, conformément aux conditions posées par la CCNUCC. Deux produits sont associés à cet effet :

- Produit 4.1. Des systèmes de gestion des connaissances ont été conçus et mis en place pour satisfaire les besoins des pays et améliorer l'accessibilité pour les praticiens, les décideurs politiques, les donateurs et les autres parties prenantes, notamment par la création d'une plateforme en ligne efficace.
- Produit 4.2. Les capacités de REDD+ ont été accrues grâce à la participation au partage des connaissances, notamment dans le cadre de l'Académie pour la REDD+ et sous forme d'autres activités de renforcement des capacités, ainsi qu'avec l'élaboration de supports de connaissances.

Thèmes transversaux

Quatre thèmes transversaux ont été identifiés comme déterminant pour que les produits et les effets assignés au Programme aboutissent à l'issue escomptée. **L'engagement des parties prenantes** apparaît souvent crucial pour obtenir les profonds changements attendus de la REDD+. Depuis 2008, les travaux du Programme ont servi à : i) susciter la confiance et instaurer des partenariats entre les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales ; ii) aider les populations autochtones, les communautés dépendant des forêts et la société civile à participer aux processus de REDD+ ; iii) créer des plateformes de dialogue multipartite ; et iv) mettre en avant certains aspects cruciaux, comme les droits sur les terres et les ressources naturelles, ainsi que la prise en compte du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC). Le Programme continuera en ce sens, et élargira son action pour associer les acteurs et initiatives du secteur privé dans la conception de SN/PA propices au changement et l'élaboration de politiques et mesures nationales de REDD+ à forte incidence. L'amélioration de la **gouvernance** des forêts figurait dans les décisions de Cancún sur la REDD+ (COP16), au sujet des SN/PA aussi bien que des garanties. Des efforts d'analyse sont nécessaires, tout d'abord pour identifier les lacunes en matière de gouvernance qui génèrent le déboisement, la dégradation et la gestion non durable des forêts, et, à l'inverse, les vecteurs de gouvernance qui contribuent ou sont susceptibles de contribuer à des politiques et des mesures fructueuses. Ces efforts d'identification porteront en deuxième lieu sur les principaux acteurs et les intérêts que revêtent pour eux les réformes, et troisièmement sur les options existantes de politiques publiques les plus susceptibles de lutter contre les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts, et dans quel ordre.

En ce qui concerne la **sécurité foncière**, il a été admis qu'il s'agissait souvent là d'une condition largement propice à la REDD+. Il appartiendra à chaque pays de déterminer les moyens adéquats d'aborder les enjeux fonciers. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts peuvent s'avérer utiles à cet égard. **L'égalité femmes-hommes** est également considérée comme un enjeu majeur dans la REDD+, dans la droite ligne de l'approche du développement fondée sur les droits humains. Des efforts concertés seront faits pour que la problématique femmes-hommes soit mieux prise en compte dans les activités appuyées par le Programme.

Exécution – principes, dispositions et partenariats

Le Programme observera les cinq principes directeurs interdépendants du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) : adoption de l'approche fondée sur les droits humains dans l'élaboration des programmes, les directives sur les enjeux des populations autochtones étant mis en exergue ; promotion de l'égalité des sexes ; renforcement de la durabilité environnementale ; gestion axée sur des résultats et renforcement des capacités. La FAO, le PNUD et le PNUE se sont par ailleurs engagés, entre autres, à : i) tirer parti de leurs avantages comparatifs afin d'offrir aux partenaires une clarté et une accessibilité optimales, et d'arrimer leur appui à de solides dispositifs institutionnels ; ii) faciliter les partenariats, iii) contribuer à la coordination dans les pays afin d'éviter tout chevauchement avec les efforts d'autres initiatives de REDD+ ; iv) veiller à la participation complète, équitable et effective des femmes et des hommes ; v) tirer parti des capacités existantes et procéder par étapes en appliquant les enseignements acquis ; vi) recourir à des données et des outils ouverts et librement accessibles ; vii) améliorer la rentabilité, l'efficacité et la réactivité à l'égard des demandes des pays et des donateurs ; viii) accroître la

part des fonds et de l'appui technique dispensés directement aux pays ; ix) prendre des décisions en toute transparence et de façon conjointe ; x) partager sans délai l'ensemble des informations.

Les dispositions nationales de mise en œuvre et les équipes d'appui dans les pays veilleront à ce que l'aide à la REDD+ réponde à la demande, et soit dispensée efficacement, aussi bien pour les préparatifs que dans la mise en œuvre. Ces équipes interviendront facilités par un unique représentant du personnel qui sera désigné comme point de contact pour le pays, et qui rendra compte au groupe d'administration (GA) du Programme. Une modalité d'interface unique et rationnelle sera établie dans chaque pays, assortie d'un dispositif contractuel et de notification unifié. Au niveau global, en vertu d'un montage organisationnel simplifié, le GA sera en charge de la surveillance conjointe et de la planification consolidée, de l'établissement des budgets et de la notification axée sur des résultats au titre du Programme dans son ensemble. Un groupe stratégique composé de représentants des trois organismes supervisera la coopération entre les organismes et fournira de conseils stratégiques au Programme. Le secrétariat facilitera la coordination d'ensemble, et appuiera les activités GA et le mécanisme de gouvernance du Programme.

En ce qui concerne les partenariats, plusieurs organisations multilatérales interviennent dans le domaine de la REDD+. La collaboration de longue date avec le **Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier** (FCPF) de la Banque mondiale devrait être consolidée, et les possibilités de rapprochement avec le **Fond vert pour le climat** (GCF), récemment créé, et avec le **Fonds pour l'environnement mondial** (FEM) seront étudiées. Les échanges au niveau global avec ces partenaires stratégiques seront complétés par une concertation renforcée sur la coopération au niveau des pays.

Options en matière de gouvernance

La gouvernance du Programme sera rationalisée afin de devenir moins coûteuse et de mieux équilibrer orientations stratégiques et décisions opérationnelles, en application de la théorie du changement et du cadre axé sur des résultats. Une approche en deux volets sera adoptée par les conseils d'orientation et les conseils exécutifs, et la fréquence des rencontres directes sera réduite.

Estimation des coûts et suivi et évaluation

Divers scénarios peuvent être envisagés concernant l'estimation des coûts, selon le nombre de pays qui bénéficieront d'un appui pour les préparatifs à la REDD+ et les actions axées sur des résultats. Le chiffre indicatif préliminaire du total des coûts estimatifs pour dégager les effets et les incidences tels qu'ils ont été fixés s'élève à environ 300 millions de dollars É.-U. Un cadre de surveillance et d'évaluation axé sur des résultats est en cours de conception afin d'enregistrer les avancées en vertu des indicateurs convenus et d'éclairer les décisions à prendre.

1. Introduction

Lors de la 13^{ème} réunion du Conseil d'orientation (CO) du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD), qui a eu lieu à Arusha, en novembre 2014, il a été convenu de poursuivre l'élaboration d'un cadre stratégique pour la période de 2016 à 2020. Ceci faisait suite à un vaste processus de consultation des parties prenantes au cours de la deuxième moitié de 2014, lequel a donné lieu à une première ébauche de document, examinée par le Conseil lors de cette 13^{ème} réunion. Le CO a conclu qu'il convenait de travailler davantage à la préparation d'un cadre stratégique complet. À la lumière des contributions écrites fournies par les trois organismes participant au Programme ONU-REDD et des enseignements tirés d'une série de délibérations du groupe d'administration (GA), le présent document a ainsi été rédigé. Après consultation et un nouveau cycle de commentaires en mars et avril 2015, le présent texte final a été rédigé.

Le document comprend un bref historique de la REDD+ et un rappel des succès du Programme ONU-REDD entre 2008 et 2015 (section 2), suivis d'un exposé exhaustif de la théorie du changement proposée pour la période de 2016 à 2020, qui précisera l'objectif de développement du Programme, ses incidences prévues, ses effets et ses produits (section 3). Cinq grands thèmes transversaux sont décrits à la section 4, tandis que la section 5 concerne l'exécution du Programme, y compris les partenariats. Enfin, quelques notes succinctes concernent les premières estimations des coûts (section 6) et la proposition de cadre de suivi et d'évaluation (section 7).

Il importe de noter que le cadre stratégique constitue le socle du document du programme qui sera finalisé et approuvé conformément aux dispositifs de gouvernance agréés du Programme ONU-REDD pour la période de 2016 à 2020. Un cadre de résultats sera élaboré dans le cadre de ce processus. La stratégie pourra en outre être périodiquement actualisée à l'occasion de nouvelles directives en matière de REDD+, pour s'adapter aux changements de circonstances ou intégrer des enseignements.

2. Historique et enseignements de la période 2008-2015

2.1. Définition de la REDD+

Le déboisement et la dégradation des forêts sont reconnus de longue date comme d'importantes sources d'émission de gaz à effet de serre (GES). De fait, certains projets traitant de cet aspect remontent aux années 1990. La cinquième évaluation des causes et des répercussions des changements climatiques, dernier rapport en date publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), tend à indiquer que le déboisement et la dégradation des forêts sont à l'origine de plus de dix pour cent des émissions de GES.¹ En 1992, la Conférence des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) a reconnu le rôle de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie dans l'atténuation des changements climatiques, en mentionnant la promotion de la gestion durable ainsi que la conservation et le renforcement des puits et réservoirs de GES.

La REDD+ figure au Plan d'action de Bali, adopté lors de la 13^{ème} session de la Conférence des parties (COP) de la CCNUCC en 2007, et elle est définie dans les termes suivants : *“la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement ; ainsi que le rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement”* (décision [1/CP.13](#)). Ce large champ d'application a été confirmé et agréé afin qu'il

¹ Le déboisement et la dégradation des forêts sont à l'origine de quelque vingt-cinq pour cent des émissions de CO₂, dont environ deux tiers sont piégés par des forêts nouvellement plantées et en réhabilitation. Si l'on tient compte de l'absorption du CO₂ par ces dernières, le changement d'affectation des terres (pour l'essentiel lié au déboisement et à la dégradation des forêts) est la cause d'environ dix pour cent des émissions de CO₂. Ce chiffre ne prend toutefois pas en compte les émissions provenant de la combustion et de la décomposition des tourbières drainées, qui résultent souvent du déboisement et de la dégradation des forêts et qui contribuent largement aux émissions mondiales. Voir : <http://ipcc.ch/report/ar5/wg1/>

suscite une vaste participation, en fonction des contextes nationaux différents. Alors qu'il incombait aux seuls pays visés à l'annexe I (pays développés) de mettre en œuvre les mesures d'atténuation, cette approche impliquant toutes les parties à la Convention dénote pour la CCNUCC un changement de direction et crée les conditions qui permettront aux parties non visées à l'annexe I (pays en développement) de mettre en œuvre les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN), qui devront être mesurées, notifiées et vérifiées.

Les décisions relatives à la REDD+ sous l'égide de la CCNUCC ont été progressivement adoptées depuis la COP13. Au cours de la COP15 à Copenhague, plusieurs principes et directives méthodologiques ont été définis avec l'adoption de la décision [4/CP.15](#) : *“Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.”* Lors de la COP16, les parties ont adopté la décision [1/CP.16](#) (dite “Accords de Cancún”), qui définit le champ de la REDD+, cinq activités étant énumérées dans la décision [1/CP.16](#), paragraphe 70 : *“Encourage les pays en développement parties à contribuer aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier en entreprenant les activités ci-après, selon ce que chaque partie jugera approprié et compte tenu de ses capacités et de sa situation nationale :*

- *Réduction des émissions dues au déboisement ;*
- *Réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ;*
- *Conservation des stocks de carbone forestiers ;*
- *Gestion durable des forêts ;*
- *Renforcement des stocks de carbone forestiers.”*

Par la suite, un programme de travail a été lancé sur les aspects méthodologiques, notamment les modalités des niveaux de référence pour les forêts (NRF), des niveaux d'émissions de référence pour les forêts (NERF) et des systèmes nationaux de surveillance des forêts (SNSF) (décision [1/CP.16](#), [appendice II](#)). Avec l'adoption de sept garanties à observer dans la mise en œuvre des activités de REDD+ ([décision 1/CP.16](#), [appendice I](#)), les accords de Cancún ont également marqué un important jalon pour la CCNUCC.

Durant la COP19, à Varsovie, l'essentiel du programme de travail a été finalisé, dans l'attente d'autres directives concernant les systèmes d'information sur les garanties (SIG) L'ensemble des sept décisions adoptées, constituant le [Cadre de Varsovie pour la REDD+](#), parachèvent et constituent le “manuel réglementaire de la REDD+”. Le cadre comprend une décision sur le renforcement de la coordination afin d'appuyer la mise en œuvre des activités, notamment les dispositions institutionnelles. Une première décision a également été adoptée sur les financements en contrepartie d'actions axées sur les résultats (AAR). L'ensemble de ces mesures esquisse un processus, fixé par la CCNUCC, pour permettre aux pays en développement de faire reconnaître les résultats des activités de REDD+ et ainsi prétendre aux paiements axés sur des résultats (PAR) et au financement axé sur les résultats (FAR).

2.2. Le Programme ONU-REDD, 2008-2015 : succès et enseignements

Le Programme ONU-REDD a été créé en 2008 afin de tirer parti du pouvoir fédérateur et de l'expertise technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ces organismes joignent leurs forces pour appuyer les pays en développement dans leurs efforts en vue d'atténuer les changements climatiques en mettant en œuvre les activités de REDD+ convenues dans le cadre de la CCNUCC. Un document de Programme initial (2008) a été joint au mémorandum d'accord (Mda) signé entre les trois organismes partenaires des Nations Unies (NU) et le Bureau du Fonds d'affectation spéciale (FASM), en tant qu'agent administratif.

Le document cadre initial avait pour vocation première d'appuyer les neuf pays pilotes et de mettre en place l'architecture du Programme ONU-REDD, notamment son secrétariat basé à Genève. Le Programme a rapidement pris de l'ampleur et un nouveau Mda a été signé en 2011, la première stratégie quinquennale

du Programme (2011-2015) venant remplacer le document cadre. La première stratégie soulignait l'importance du renforcement des capacités pour les préparatifs de la REDD+, en vue d'«aider les gouvernements à élaborer leurs stratégies nationales de REDD+, d'instaurer des systèmes de surveillance, d'associer les parties prenantes et d'évaluer les avantages multiples» (Programme ONU-REDD, 2010)

Ce sont près de 60 pays partenaires qui sont désormais associés au Programme ONU-REDD au début de l'année 2015. Si des Programmes nationaux complets, destinés à la préparation de la REDD+, ont été financés dans 23 pays (à ce jour), des subventions ciblées, plus modestes, ont aussi été attribuées à plus de 35 pays et un programme global a permis aux organismes participant des NU de soutenir des initiatives de préparation à la REDD+. Il importe également de noter que le Programme a été mené parallèlement au Fonds de Partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale, et en étroite collaboration avec lui. Un modèle commun de plan de préparation à la REDD+ (R-PP) et diverses directives sur des aspects techniques ont été élaborés conjointement par le Programme ONU-REDD et le FCPF, et d'importants efforts ont été consentis pour mettre en commun les connaissances et les informations sur la REDD+.

Comme cela a été noté plus haut, durant les cinq années depuis le lancement du Programme (2008-2013), les dispositions de la REDD+ en vertu de la CCNUCC ont donné lieu à de nombreuses analyses, discussions et négociations. Dans le même temps, dans le cadre des Programmes nationaux et d'autres formes d'aide, des progrès considérables ont été accomplis en faveur de la REDD+. Conformément aux effets stipulés dans la stratégie du Programme de 2010 pour la période 2011-2015, les résultats du Programme ONU-REDD ont été atteints dans plusieurs domaines thématiques d'activité :

- Mesure, notification et vérification (MRV) et surveillance des forêts ;
- Systèmes de gouvernance nationale régis par des principes de participation, de transparence et de responsabilité nationale pour la REDD+, les forêts et les financements ;
- Participation des parties prenantes à la prise de décision nationale et internationale en matière de REDD+ ;
- Garanties sociales and environnementales et avantages multiples pour la REDD+ ;
- Changement en faveur de l'économie verte ; et
- Développement, gestion et partage des connaissances sur la REDD+.²

Le Programme ONU-REDD a fait l'objet de plusieurs évaluations depuis 2012, et en particulier d'une évaluation externe indépendante en 2013-2014. L'exécution générale du Programme a ainsi été résumée : *«Le Programme ONU-REDD a contribué à braquer les projecteurs à l'échelle nationale et internationale sur le rôle majeur des forêts. Il a permis aux populations autrefois marginalisées de s'exprimer avec force dans les sphères décisionnelles pertinentes ; il conduit les pays à initier des réformes politiques, à accroître la transparence et à réduire les risques de corruption ; il a ouvert la voie à la recherche de solutions viables aux problèmes associées à la déforestation ; il apporte un appui à la détermination de la valeur des forêts et des services rendus par ces dernières et a permis à une grande diversité de parties prenantes d'acquérir de l'expérience au sein d'une structure innovante qui rend désormais possible une meilleure articulation des conditions de durabilité et des modalités d'atteinte des objectifs fixés.»³*

L'évaluation externe 2013-2014 avait pour but non seulement d'apprécier les résultats obtenus, mais également de contribuer à orienter la révision de la stratégie du Programme au-delà de 2015. Les recommandations ont principalement porté sur la nécessité de repenser la vocation du Programme et d'élaborer une théorie du changement, sur le renforcement de la collaboration avec le FCPF, sur l'appropriation des initiatives de REDD+ par les pays, sur les approches intersectorielles et sur une vaste participation des parties prenantes. Des recommandations ont aussi été formulées sur les travaux en matière de régimes fonciers, sur l'importance des garanties sociales and environnementales dans la REDD+.

² Les résultats sont pour une bonne part évoqués dans un document intitulé «En marche vers la REDD+» (2014). Une bibliographie figure en annexe A. Un résumé des principales réalisations, réalisé à l'issue d'une analyse complète des rapports d'étape depuis 2009, se trouve en annexe B.

³ Frechette, A. et al. (2014, p. 78) : rapport final de l'évaluation externe du Programme ONU-REDD.

sur l'égalité femmes-hommes et sur la participation des organisations de la société civile (OSC) et des populations autochtones (PA). L'équipe d'évaluation a enfin insisté sur la nécessité de réviser et simplifier la structure de gouvernance du Programme et d'améliorer la surveillance et la notification.⁴

À la lumière de l'évaluation externe et des autres examens des progrès réalisés, les enseignements les plus saillants tirés par le Programme peuvent être résumés comme suit :

- Il faut veiller à ce que l'élaboration de la REDD+ soit placée sous le contrôle des pays – c'est une condition primordiale de succès. De fait, le renforcement des capacités d'un vaste éventail de parties prenantes sur plusieurs points cruciaux tels que la MRV, la gouvernance forestière, les garanties ou les avantages, est de la première importance.
- L'appui dispensé pour la REDD+ ne saurait être guidée par une approche toute faite. L'adaptation de l'aide extérieure aux besoins de chaque pays est fondamentale si l'on souhaite aboutir. L'élaboration de politiques et mesures adéquates et efficaces au niveau national ou infranational est un processus lent et complexe.
- L'instauration de systèmes efficaces et transparents de surveillance des forêts est une priorité majeure pour les pays de REDD+. Ceux-ci peuvent en effet dégager des données sur les augmentations de stocks de carbone et les réductions d'émissions de GES, qui constituent les résultats en fonction desquels seront consentis les paiements de REDD+.
- La valeur carbone ne suffit pas toujours à infléchir les décisions et les pratiques en matière d'usage des terres, de budget et de gestion des ressources naturelles. L'articulation entre les processus de REDD+ et les programmes nationaux de développement durable peut contribuer à promouvoir l'avènement d'une société économe en carbone tout en privilégiant la conservation et en ouvrant la possibilité d'une amélioration des moyens de subsistance.
- La REDD+ exige d'importants efforts transsectoriels – au-delà des services forestiers et des ministères de l'Environnement – pour lutter contre les principaux facteurs du déboisement et de la dégradation dans le contexte du développement économique et des incidences des changements climatiques. Une variété de groupes d'intérêt est impliquée et affectée par les réformes politiques. La lutte contre les facteurs du déboisement et la dégradation des forêts prend du temps, et les choses avancent lentement.
- La participation précoce et l'intégration de toutes les parties prenantes (femmes et hommes) est essentielle au processus décisionnel national et international sur la REDD+, et peut contribuer à renforcer la légitimité et la crédibilité dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Autrement dit, la tenue permanente d'un dialogue multipartite est capitale. Malgré son rôle déterminant dans ces processus, le secteur privé n'y a pas été suffisamment associé à ce jour. Des différends peuvent surgir et des mécanismes de résolution des différends ou des plaintes doivent être créés.
- Il serait contre-productif de considérer avant tout la REDD+ comme un dispositif de partage des avantages ; en effet, les paiements pour la REDD+ ne suffiront pas toujours à compenser les coûts d'opportunité. Les besoins de la REDD+ doivent s'inscrire plus largement dans les processus nationaux de transformation, comme une contribution progressive aux efforts nationaux d'amélioration de la gestion des terres et de l'atténuation des changements climatiques.
- Pour promouvoir la mise en œuvre de la REDD+, des politiques, des mesures et de leur attrait, il importe de clarifier les droits fonciers. De telles incitations doivent être distribuées de manière équitable, reconnaître et protéger les droits coutumiers des communautés locales et des populations autochtones, ce qui peut contribuer à mettre en lumière l'existence de droits multiples et de chevauchements.
- L'élaboration des PEM de REDD+ doit tenir compte de la création et de la distribution des biens et services découlant des écosystèmes forestiers. Les coûts et bénéfices des différentes actions de REDD+ doivent être évalués. Le rôle des forêts dans l'adaptation aux changements climatiques est également une problématique importante.
- L'élaboration de garanties et de systèmes de garanties doit coïncider avec celle de la stratégie nationale ou le plan d'action de REDD+, afin que les garanties correspondent aux PEM ciblées. Lorsque les

⁴ Le suivi assuré après l'évaluation est présenté dans une matrice en annexe C.

garanties ont été fixées trop tôt au cours de la phase de préparation, cela a abouti à une inflation des systèmes de garantie, qui comprenaient parfois des centaines d'indicateurs, ce qui excédait largement le champ possible des interventions de REDD+. De fait, certains peuvent être amenés à penser que les garanties de la REDD+ sont la solution à toutes les difficultés relatives aux forêts.

- Pour les pays, l'harmonisation entre les initiatives de REDD+ importe pour délimiter l'aide nécessaire et déterminer les politiques et mesures de REDD+ appropriées.
- À mesure que sont élaborés les outils, les directives et les connaissances renforcées, un réseau de praticiens de la REDD+, vaste et potentiellement influent, voit le jour. Il peut jouer un rôle déterminant en veillant à ce que les politiques et mesures appropriées et efficaces soient conçues et mises en œuvre afin de lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts, de renforcer les stocks de carbone, etc.

Ces enseignements sous-tendent la conception de la stratégie 2016-2020, et s'expriment dans la théorie du changement présentée ci-dessous (section 3.2).

2.3. REDD+ et développement durable

Depuis 2007-2008, à mesure qu'étaient conçus les stratégies et les plans d'action de REDD+ dans plusieurs pays en développement, il est apparu de plus en plus manifeste que la REDD+ en tant que MAAN contribuait aussi au développement durable dans le contexte des changements climatiques. Certains pays ont lancé d'ambitieux plans d'action contre les changements climatiques et pour un développement vert, et la REDD+ est un élément déterminant des efforts en vue de réformer la gestion des ressources naturelles et de lutter contre la pauvreté. Les enjeux ont été brièvement mentionnés lors du sommet de l'ONU sur les changements climatiques en 2014, dans une déclaration sur la lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts :

“Les forêts sont essentielles à notre avenir. Plus de 1,6 milliards de personnes en dépendent pour répondre à leurs besoins en nourriture, en eau, en combustible, en remèdes médicinaux et pour préserver leurs cultures traditionnelles et leurs moyens de subsistance. Les forêts abritent jusqu'à 80% de la biodiversité terrestre et jouent un rôle vital pour la sécurité climatique grâce à la séquestration naturelle du carbone. Ce sont cependant 13 millions d'hectares de forêts en moyenne qui disparaissent chaque année, souvent avec des répercussions catastrophiques pour les communautés et les populations autochtones. La conversion des forêts pour la production de matières premières telles que le soja, l'huile de palme, la viande de bœuf et le papier représente environ la moitié de la déforestation mondiale. Le développement d'infrastructures, l'expansion urbaine, la production d'énergie, l'exploitation minière et la collecte de bois de chauffe y contribuent aussi à divers degrés.

La réduction des émissions dues à la déforestation et l'intensification de la restauration des forêts seront extrêmement importantes pour limiter le réchauffement mondial à 2°C. Les forêts offrent aujourd'hui l'une des solutions majeures et parmi les plus efficaces d'un point de vue économique contre le changement climatique. Les actions nécessaires à la conservation, à la gestion durable et à la restauration des forêts peuvent contribuer à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté, à l'état de droit, à la sécurité alimentaire, à la résilience climatique et à la conservation de la biodiversité. Ces efforts peuvent aussi garantir le respect des droits des peuples autochtones tributaires des forêts tout en contribuant à promouvoir leur participation et celle des communautés locales à la prise de décision.”⁵

Ce projet ambitieux destiné à définir les efforts menés dans le monde pour lutter contre les changements climatiques et maintenir le réchauffement des températures à moins de deux degrés par rapport aux niveaux préindustriels, conjugué à la détermination des pays qui l'appuient d'avancer à grands pas et dans un sens réformateur en direction des objectifs de développement durable des NU ([ODD](#)), est au cœur de la

⁵ Voir : <http://www.un.org/climatechange/summit/wp-content/uploads/sites/2/2014/09/FORESTS-New-York-Declaration-on-Forests.pdf> (document en anglais)

conception du Programme ONU-REDD pour 2016-2020⁶⁶. Les ODD sont actuellement en cours d’approbation par les membres des NU. Ils invitent à agir pour lutter contre les changements climatiques et ses répercussions (proposition d’objectif 13) et pour préserver et remettre en état les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser la dégradation des sols et mettre fin à l’appauvrissement de la biodiversité (proposition d’objectif 15). Ancrée dans les conclusions de l’évaluation externe, la conception du cadre stratégique 2016-2020 pour le Programme ONU-REDD a pris en compte le processus de REDD+ sous l’égide de la CCNUCC et les objectifs de développement durable des NU ont été pris en compte.

2.4. Les organismes des NU œuvrant ensemble – les atouts du partenariat du Programme ONU-REDD

Il importe d’éclairer brièvement la manière dont les organismes des NU combinent leurs forces dans le cadre du Programme pour dispenser aux pays une aide pour la REDD+. En premier lieu, les organismes ont un rayonnement mondial et peuvent s’appuyer dans les domaines des forêts, de l’utilisation des terres, des changements climatiques et du développement durable (y compris en matière de MRV, de gouvernance et d’économie dans les secteurs des ressources naturelles) et des autres domaines connexes, sur un large éventail de compétences et de qualifications reconnues par les États-membres des NU et par la CCNUCC (voir ci-dessous). Deuxièmement, et c’est le plus important, le Programme ONU-REDD dispense un appui aux pays dans le respect de la charte des NU et des traités et conventions internationales, notamment la CCNUCC, qui a élaboré et adopté un “manuel” pour la REDD+ (présenté à la section 2.1.).

Troisièmement, le Programme ONU-REDD dispense son appui conformément aux approches fondées sur les droits de l’homme (AFDH), en particulier pour ce qui répond aux préoccupations et aux intérêts des PA grâce au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC), et aux communautés forestières défavorisées et marginalisées. De la même manière, le Programme s’attache à permettre la participation pleine et effective de l’ensemble des parties prenantes (femmes et hommes) dans la REDD+.⁷ Quatrièmement, dans le contexte de l’élaboration des politiques et mesures de REDD+ dans certains pays, les organismes des NU possèdent une solide expérience dans la mise en place de dialogues multipartites. Il importe aussi de faire valoir que le Programme ONU-REDD s’est doté de mécanismes lui permettant de répondre pleinement aux besoins des pays, et qu’il est à même d’aider les pays à déterminer des trajectoires ou des visions nationales de REDD+ adéquates, telles que les reflètent la stratégie nationale de REDD+ (SN) et/ou les plans d’action (PA). Enfin, il faut rappeler que le Programme ONU-REDD intervient conformément au principe de gestion axée sur les résultats prescrit par les procédures du GNUD.

C’est ainsi que le partenariat collaboratif entend conjuguer ses atouts et mettre à profit la crédibilité, les capacités techniques, les rôles de plaidoyer et la force fédératrice mondiale, régionale et nationale des trois organismes. L’appui qui sera dispensé est résumé ci-dessous en fonction des mandats des organismes. Ceux-ci assurent donc aux processus nationaux de REDD+ un appui intégrateur, transparent, équitable et contribuant aux objectifs nationaux de développement durable. Les organismes ont aussi la capacité avérée d’influencer les politiques et de renforcer les capacités, et font de longue date figure de partenaires de confiance œuvrant dans divers secteurs et avec une multiplicité de parties prenantes, souvent sur des problématiques sensibles.

⁶⁶ Les ODD invitent notamment à prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (proposition d’objectif 13) et à préserver et remettre en état les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l’appauvrissement de la biodiversité (proposition d’objectif 15).

⁷ Les trois organismes des NU possèdent des politiques sur l’égalité des sexes et la participation des parties prenantes, lesquelles viennent s’ajouter aux directives spécifiques élaborées par le Programme pour la REDD+. Voir aussi la section 4.4 (ci-dessous).

	FAO	PNUD	PNUE
Mandat	Nos trois principaux objectifs sont les suivants : contribuer à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous ; et gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.	Présent dans plus de 170 pays ou territoires, le PNUD aide les pays à éradiquer la pauvreté et à réduire les inégalités et l'exclusion. Le PNUD aide les pays à élaborer des politiques, à développer des compétences en leadership et des aptitudes en matière de partenariat, à renforcer leurs capacités institutionnelles et à instaurer la résilience afin d'inscrire dans la durée les résultats en termes de développement. Les domaines d'activité du PNUD portent sur : a) les moyens d'adopter des modes de développement durable ; b) les moyens d'établir et/ou renforcer une gouvernance démocratique inclusive et effective ; c) les moyens d'instaurer la résilience.	Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) est la voix de l'environnement au sein du système des Nations Unies, et l'autorité principale en matière d'environnement qui fixe l'agenda mondial de l'environnement, promeut la mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies, et qui est un défenseur de l'environnement mondial. Le PNUE joue le rôle de secrétariat de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement – l'UNEA – qui possède le statut de membre universel.

Pour ce qui concerne les services de conseil technique et de renforcement des capacités en matière de REDD+ dispensés par les trois organismes, les domaines de compétence suivants revêtent une importance particulière :

- surveiller les forêts et l'utilisation des forêts, notamment par les inventaires nationaux des forêts, la mesure, la notification et la vérification des estimations de carbone, les systèmes nationaux de surveillance des forêts et les NERF/NRF, et la gestion durable des forêts ;
- assurer l'articulation entre la REDD+ et la gouvernance, notamment sur les problématiques relatives aux cadres juridiques, aux régimes fonciers, au secteur agricole à la sécurité alimentaire et à l'agriculture soucieuse de l'environnement ;
- créer des dispositifs participatifs et institutionnels initiaux pour la préparation à la REDD+ et les coordonner ;
- élaborer des stratégies nationales inclusives de REDD+ alimentées par les plans et processus nationaux de développement, et y contribuant ;
- prendre des dispositions pour mettre en œuvre les politiques et mesures de REDD+, par exemple en termes de coordination intersectorielle et de financement ;
- élaborer les éléments spécifiques des processus de REDD+, tels que la gouvernance, le renforcement des capacités, l'égalité des sexes, les incidences sociales, les garanties, l'engagement des parties prenantes et des mécanismes nationaux de traitement des plaintes,

- appuyer la conservation de la biodiversité ; les garanties environnementales et les systèmes d'information sur les garanties (SIG) ; la dimension économique des services écosystémiques et du capital naturel ;
- entreprendre l'analyse des facteurs du déboisement et l'identification des coûts et bénéfices des PEM ;
- identifier les avantages hors-carbone et la planification spatiale qui s'y rapporte ; analyse des politiques fiscales ;
- promouvoir l'adhésion du secteur privé et les corrélations avec l'économie verte, par exemple en termes de financement innovant de la REDD+.

Comme on le voit ci-dessus, le Programme ONU-REDD a contribué de manière significative aux processus de renforcement des capacités dans un grand nombre de pays en développement, entre autres auprès des établissements de formation spécialisée, en collaborant avec les institutions et réseaux de recherche sur la REDD+, par l'organisation d'échanges Sud-Sud, etc. Les organismes du Programme ont mis sur pied une variété de partenariats avec d'autres institutions multilatérales pour le développement, et avec des initiatives d'une importance cruciale pour la réussite de la REDD+ (pour la remise en état des forêts et des paysages, l'agriculture soucieuse du climat, par ex.) et avec des organismes bilatéraux pour le développement.⁸

Il en résulte que le Programme ONU-REDD est parfaitement équipé pour dispenser des conseils techniques de qualité et des solutions fondées sur les connaissances dans un vaste éventail d'objectifs de REDD+ et de développement durable, par rapport aux autres initiatives de REDD+. Le Programme ONU-REDD ne procure pas de financement pour les FAR, mais peut veiller à ce que les préparatifs de la REDD+ aboutissent à la création d'un paysage institutionnel dotés des capacités nationales nécessaires de sorte que les fonds soient gérés de manière effective, transparente et équitable. C'est un élément crucial pour le succès de la REDD+.

La dimension multipartite est aussi de la plus haute importance. Les organismes des NU sont en mesure de mettre en œuvre cette diversité, dans le contexte des ambitions de la REDD+ définies par la CCNUCC et dans les ODD. Une aide efficace et ciblée, fondée sur de rigoureuses évaluations des besoins des pays, et la mise en commun de l'expertise et des ressources des trois organismes des NU en étroite collaboration avec d'autres partenaires sont autant d'éléments susceptibles de faire considérablement avancer la REDD+.

3. 2016-2020 – Buts, incidences et effets

3.1. Objectif de développement du Programme ONU-REDD

L'objectif global de développement du Programme est le suivant : réduire les émissions forestières et renforcer les stocks de carbone forestiers tout en contribuant au développement durable national. En d'autres termes, tout en s'attachant aux opportunités de REDD+ et aux possibles réductions des émissions et renforcement des stocks de carbone forestiers, tel que cela a été convenu par la CCNUCC, le Programme ONU-REDD sera conforme aux ODD des NU et contribuera à leur réalisation.

Une TdC peut permettre de valider les relations logiques entre buts, incidences, effets et produits d'un programme, en mettant en lumière la manière dont ils contribueront à obtenir les changements souhaités ainsi que les hypothèses sur lesquelles reposent ces changements. Au niveau de l'objectif de développement, la théorie du changement s'énonce donc de la manière suivante :

Si (i) des engagements politiques sont pris en faveur de la REDD+ au sein de la CCNUCC et qu'ils sont conformes aux stratégies nationales de développement durable ; (ii) une volonté politique et des fonds existent pour appuyer la mise en œuvre des politiques et mesures de REDD+, en particulier des investissements et des paiements incitatifs pour lutter contre les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts, et ; (iii) la volonté se manifeste de participer à de vastes processus de consultation

⁸ De plus amples informations concernant les principaux partenaires du Programme ONU-REDD, en particulier le FCPF de la Banque mondiale et le Fonds vert pour le climat (GCF) se trouvent à la section 5.3 (ci-dessous).

multipartite au niveau national, à la recherche de solutions pérennes de gestion des ressources naturelles ; **Alors** les émissions de GES des forêts seront réduites et les stocks de carbone seront renforcés, tandis que seront identifiés et mis en œuvre des modes de développement durables, équitables et sobres en carbone. Ce sont là les principales hypothèses sur lesquelles repose le changement de trajectoire du Programme proposé.

3.2. Théorie du changement, 2016-2020

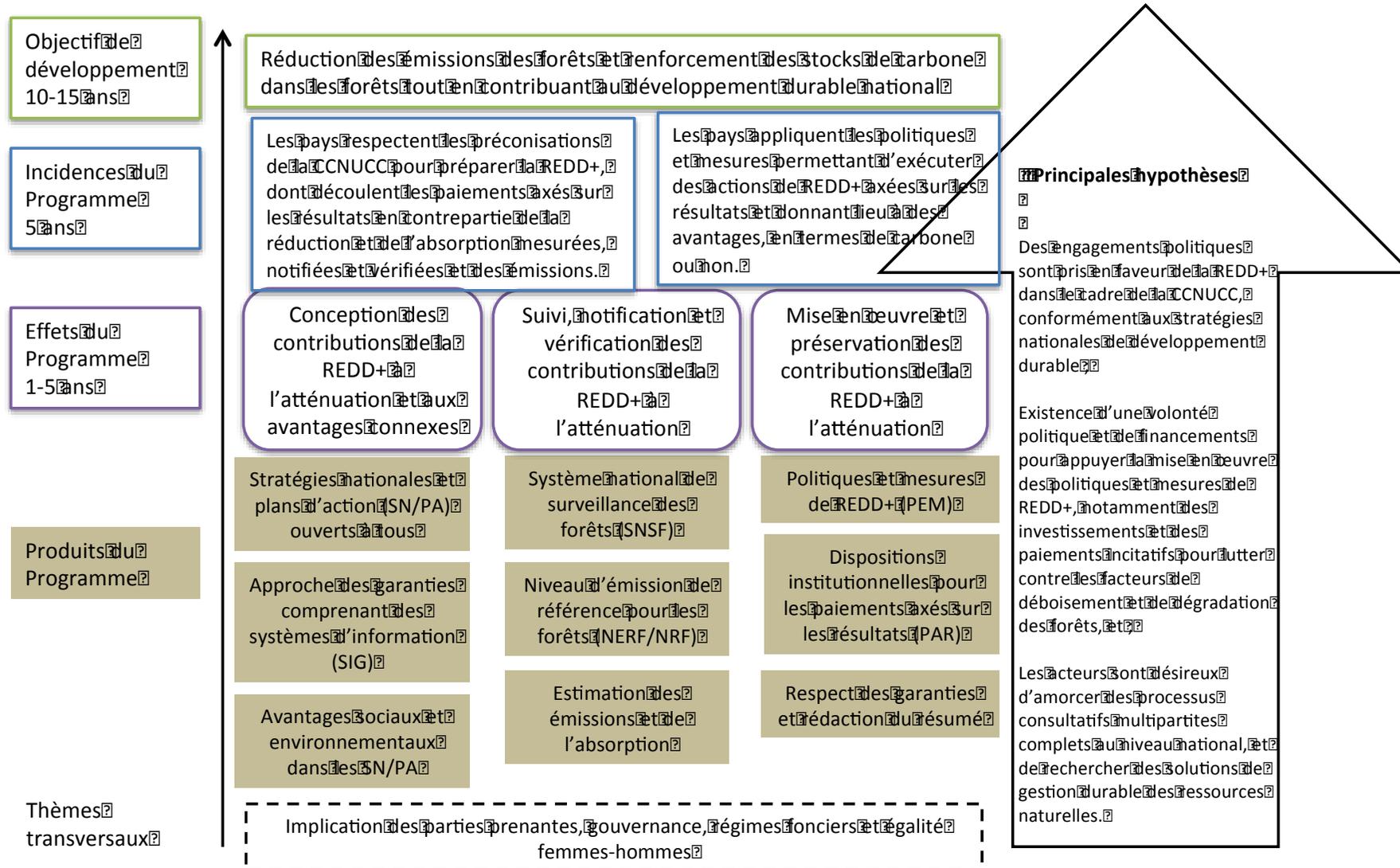
Conformément aux enseignements esquissés ci-dessus (section 2.2), conscient que les incidences sont provoquées de façon cumulative par les effets recensés, le Programme ONU-REDD apportera son appui aux changements portant à la fois sur : i) la manière dont les pays satisfont les exigences de la CCNUCC, en passant des préparatifs de la REDD+ aux PAR ; et ii) la mise en œuvre des politiques et mesures nationales de REDD+ tandis que les PAR dégagent des avantages en termes de carbone ou non. Les relations de cause à effet sont explicitées ci-après et illustrées dans le schéma.⁹

Le Programme ONU-REDD dispense un appui aux pays en développement désireux de contribuer à l'atténuation des changements climatiques en réduisant les émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts, en adoptant une gestion durable des forêts et en conservant et renforçant les stocks de carbone tels que les définit la CCNUCC. Le Programme aura donc des incidence sur la manière dont les pays observent les préconisations de la Convention en vue de prétendre aux PAR, mais aussi lorsqu'ils mettent en œuvre une variété de réformes et mesures nationales réformant l'utilisation et la gestion des ressources naturelles. L'existence d'un environnement propice, permettant aux pays de contribuer à la REDD+, est cruciale. L'objectif général de développement et ces incidences sont conçus comme des vecteurs de changement au travers de l'appui offert par le Programme ONU-REDD aux pays. Toutefois, les incidences découlent aussi d'autres changements potentiellement importants, notamment la disponibilité et l'apport de fonds internationaux pour la REDD+ satisfaisant les demandes de PAR émanant de pays dotés de forêts tropicales.

À l'égard de la CCNUCC, les facteurs de changement au niveau des pays consistent à poursuivre l'élaboration effective des capacités de préparation à la REDD+ en faveur des diverses institutions impliquées dans la REDD+. Des décisions éclairées, inspirées de données et d'informations précises concernant les émissions du secteur forestier et fondées sur des accords encadrant le champ et l'étendue des activités de REDD+, sont de la première importance. Pour progresser vers les réductions et/ou l'absorption des émissions et ainsi satisfaire les exigences fixées au versement de PAR par des sources internationales, conformément à la CCNUCC, il convient de procéder à un renforcement institutionnel ; c'est à cette condition que les systèmes et mécanismes encadrant ces flux de financements seront réellement opérationnels et efficaces. Les considérations de gouvernance revêtent donc une grande importance, afin d'assurer la transparence de la gestion des ressources, lutter contre la corruption, etc. Le Programme ONU-REDD a acquis un savoir et une expérience considérables qui peuvent être mis à profit pour aider les pays dans ce domaine.

⁹ L'ébauche de cadre de résultats pour le Programme, actuellement en cours de rédaction, présentera plus en détail les hypothèses et les indicateurs.

Programme ONU-REDD 2016-2020, schéma de la théorie du changement en fonction des directives du GNUD



De la même manière, l'élaboration de législations, politiques et mesures nationales afin de dégager les avantages liés à la REDD+, en termes de carbone ou non, constitue un processus de changement qui réunit une série de facteurs cruciaux. L'application des législations ou la mise en place de nouvelles mesures pour adopter un développement sobre en carbone requièrent une volonté politique. Parmi les autres facteurs de changement susceptibles de promouvoir les AAR, citons : orienter les investissements en faveur des actions de lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts, convenir du périmètre des avantages hors carbone, mettre des données à disposition et dégager des renseignements sur les avantages sociaux et environnementaux, et mettre effectivement en pratique les garanties. Les changements envisagés ont une portée si large qu'une collaboration transsectorielle sera indispensable – ce qui plaide davantage pour le Programme ONU-REDD, idéalement placé pour dispenser son appui.

Les incidences escomptées du Programme seront guidées par trois effets concernant les préparatifs de la REDD+ sans s'y limiter, en faveur de la mise en œuvre de la REDD+. Le processus de préparation à la REDD+ passe à la fois par la conception des SN et/ou PdA, et par la consolidation des systèmes de MRV. Ces processus s'accompagnent de la création d'un système d'information sur les garanties (SIG) et par la détermination des avantages sociaux et économiques. Le vecteur fondamental de changement, garant d'une transition dans toutes les institutions concernées, est l'instauration d'un "espace politique" pour la participation pleine et effective. Il a été reconnu qu'un dialogue multipartite constitue un mécanisme essentiel pour veiller à ce que les initiatives de REDD+ soient ancrées au sein des communautés locales, avec l'implication des organisations des PA et des entreprises privées lorsque celles-ci ont des intérêts dans les ressources forestières. Si les processus de SN et/ou PdA n'associent pas pleinement ceux (parties prenantes) qui possèdent des intérêts importants et influents, le risque d'échec est grand. Le Programme ONU-REDD doit donc continuer de mettre en avant cette dimension capitale.

En concertation avec les autres initiatives de REDD+ financées par des canaux nationaux, bilatéraux et multilatéraux, il est prévu que l'un des effets cruciaux du Programme consiste à consolider son appui pour les PAR de la REDD+ dans un nombre limité de pays. Les changements souhaités en termes d'émissions de GES exigent des efforts concertés afin de modifier les politiques et les pratiques de gestion des ressources naturelles qui affectent le secteur forestier, lesquels donneront lieu à des PAR. L'élaboration de politiques et de mesures crédibles et convenues nécessite des consultations et des négociations, ainsi que des programmes d'investissement conçus avec soin, etc. Le recensement des réformes adéquates, par exemple pour renforcer la sécurité foncière au profit des populations marginalisées, est la première étape, mais il faudra souvent assurer un suivi pour garantir la mise en œuvre. Il importe aussi de gérer efficacement les financements de la REDD+ et de tenir constamment compte des garanties. Les enseignements tirés depuis 2008 par le Programme ONU-REDD peuvent en grande partie être mis à profit dans l'appui dispensé pour la phase de mise en œuvre (en prévision des PAR), même lorsque le Programme n'effectue pas lui-même les paiements.¹⁰

3.3. Effets et produits du Programme

3.3.1. Effet 1 – Conception des contributions de la REDD+ à l'atténuation et aux avantages subsidiaires

Stratégies et/ou plans d'action de REDD+

Les changements forestiers se produisent à l'interface des systèmes humains et écosystémiques. Les gestionnaires des terres procèdent constamment à des arbitrages entre les diverses possibilités d'usage des terres et les contraintes imposées par une variété de facteurs externes. Le déboisement et la dégradation des forêts peuvent découler de causes directes ou indirectes ; on parle alors de facteurs.

¹⁰ D'où l'importance d'agir de concert avec, entre autres, les fonds de la Banque mondiale pour le carbone forestier et le biocarbone, le Fonds vert pour le climat (GCF), le Programme d'investissement pour la forêt (FIP) et d'autres initiatives bilatérales (accords de financement axés sur les résultats).

Ces facteurs varient d'une région et d'un pays à l'autre, et sont souvent extérieurs au secteur forestier. La viabilité à long terme de la REDD+ exige que les secteurs modifient les activités qui, à l'heure actuelle, favorisent les émissions de GES liées au déboisement et à la dégradation des forêts. Les facteurs directs sont des activités humaines qui ont une incidence sur le couvert forestier et se traduisent par la disparition des stocks de carbone. On estime que l'agriculture est le plus important facteur direct, responsable d'environ 80 pour cent du déboisement dans le monde. L'exploitation minière, l'expansion des infrastructures et des villes sont importantes mais secondaires (Kissinger et al, 2012). Les grands facteurs de la dégradation des forêts sont notamment l'abattage non durable des forêts (légal ou non) et l'emploi de bois de chauffe et de charbon, ce dernier tout particulièrement en Afrique. Les facteurs indirects du déboisement et de la dégradation des forêts tiennent à diverses forces souvent interdépendantes, conjuguant des processus sociaux, économiques, politiques, technologiques et culturels s'exerçant à différentes échelles. Ces facteurs varient d'un pays à l'autre, et leur élimination dépend d'une variété de conditions.

L'évaluation au niveau des pays est dès lors essentielle pour définir les mesures qui permettront le mieux de lutter durablement contre ces facteurs tout en mettant en place la REDD+ dans le contexte des SN et/ou PdA.¹¹ En outre, dans nombre de pays, le déficit de gouvernance des institutions dans les secteurs liés aux forêts, par exemple le manque de capacités, les conflits entre législations et politiques d'un secteur à l'autre, et les activités illégales (liées à la corruption et au manque de répression) constituent des facteurs cruciaux du déboisement et de la dégradation des forêts. La réalisation des résultats de la REDD+ présuppose donc : i) que les facteurs directs, indirects et sous-jacents du déboisement soient identifiés au niveau des pays ; et ii) que les parties prenantes nationales identifient et évaluent les politiques et mesures les plus stratégiques dans le cadre des SN et/ou PdA afin de lutter contre les facteurs du déboisement et de la dégradation et les activités propres au "+", notamment en les articulant plus généralement avec les stratégies de réduction des émissions de carbone, en matière de changements climatiques et/ou de développement durable.¹²

Garanties entourant la REDD+

Dans le cadre de la CCNUCC, les parties à la Convention ont convenu d'une série de sept garanties (CCNUCC, [décision 1/CP.16](#)), dites "garanties de Cancún", qu'il convient de promouvoir et d'appuyer lorsque sont entreprises des activités de REDD+. Les parties qui mettent en œuvre la REDD+ sont invitées à élaborer un SIG et de fournir un résumé des informations ([décision 12/CP.17](#)) relatives à la manière dont toutes les garanties sont prises en compte et respectées pendant toute la durée de l'exécution des activités de REDD+. Le résumé devra figurer dans les communications nationales, après le lancement des activités de REDD+, et peuvent aussi être transmises par l'intermédiaire de la [plate-forme en ligne relative à la REDD+ \(décision 12/CP.19\)](#).

Le Programme ONU-REDD s'emploie en priorité à aider les pays qui satisfont les conditions de la CCNUCC (ou dépassent ces attentes), plutôt que d'imposer ses propres exigences de garantie. Les travaux destinés à prendre en compte et respecter les garanties et à fournir des informations les concernant incombent aux pays, tandis que la participation des organismes prendra la forme d'un appui aux décisions, d'un renforcement des capacités et de processus participatifs afin de donner une voix aux parties prenantes dans les pays. Il s'agit ainsi de permettre aux pays d'adopter une démarche adaptable dans l'application des décisions de la CCNUCC sur les garanties. Dans ce contexte, le Programme ONU-REDD a établi un [cadre général d'appui pour l'élaboration d'approches nationales en matière de garanties](#), afin d'orienter l'octroi de son aide aux pays en mettant en pratique dans leurs contextes et situations spécifiques le pilier du cadre de Varsovie relatif aux garanties.

¹¹ Dans certains pays, les SN et/ou PdA peuvent s'inscrire plus largement dans une stratégie climatique ou de développement durable.

¹² Voir aussi la section 4.1 (ci-après), sur les processus d'engagement des parties prenantes avec l'appui du Programme.

L'approche nationale des garanties s'articule en deux principaux axes d'intervention : d'abord, identifier et, le cas échéant, renforcer les politiques, lois et règlements (PLR) mettant en œuvre les garanties de Cancún ; et deuxièmement, élaborer un SIG, comme l'exige la CCNUCC. Les PLR et le SIG doivent autant que possible tirer parti des institutions, processus et procédures en vigueur. La CCNUCC ne fournit aucune orientation spécifique concernant le contenu ou la structure du résumé des informations, indiquant uniquement qu'il doit passer en revue les sept garanties de Cancún. Le résumé devrait tirer parti du SIG et peut décrire l'ensemble du processus relatif aux garanties, les PLR pertinentes en vigueur et dans quelle mesure celles-ci sont observées en pratique.

Il faut souligner qu'il existe deux grands domaines de synergie entre les travaux sur les garanties et les autres piliers du cadre de Varsovie. En amont des processus de SN, PdA et en matière de garanties, une évaluation des avantages et risques environnementaux et sociaux soulevés par les actions de REDD+ envisagées peut contribuer à affiner le champ des deux domaines d'activité et à renforcer le choix et la conception des options stratégiques parmi lesquelles les SN et/ou PdA. Les PLR identifiées comme tenant compte des garanties peuvent aussi contribuer plus généralement à la mise en œuvre de la REDD+. Il est en effet possible qu'ils coïncident avec certaines des politiques et mesures (PEM) décrites dans les SN et/ou PdA. Le SNSF peut contenir des informations liées aux garanties de Cancún, en indiquant par exemple si des forêts sont en cours de conversion.

L'intégration des avantages sociaux et environnementaux dans la REDD+

L'une des raisons primaires qui motivent les gouvernements et les parties prenantes à se lancer dans la REDD+ est la possibilité de dégager des avantages sociaux et environnementaux, au-delà de l'atténuation des changements climatiques. Au nombre des objectifs qu'ils fixent dans leurs documents stratégiques pour la REDD+, les pays mentionnent souvent l'obtention d'avantages subsidiaires, citant la conservation de la biodiversité, les services écosystémiques (en particulier la régulation hydrique et la rétention des sols), l'appui aux moyens de subsistance locaux, les valeurs culturelles et spirituelles des forêts et la réduction de la pauvreté. Ces avantages subsidiaires peuvent inscrire plus durablement les efforts de REDD+ dans le long terme, conférer davantage d'élan et de volonté politique aux efforts de REDD+, et, en contribuant aux autres buts existants, réduire le coût total pour les gouvernements.

En vertu de la CCNUCC, comme cela a été mentionné plus haut, les garanties de Cancún demandent aux pays de promouvoir et d'appuyer le recours aux actions de REDD+ afin de renforcer les *"autres avantages sociaux et environnementaux"*. Dans leur décision 9/CP.19, les parties ont reconnu l'importance que revêtent les avantages non carbone pour la pérennité à long terme des efforts de REDD+, et des travaux sont en cours sur les questions méthodologiques soulevées par les avantages non carbone, suite à la demande formulée dans la décision 1/CP.18. L'obtention des avantages subsidiaires grâce à la REDD+ peut aussi contribuer aux buts fixés à l'échelon international, en particulier les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ([objectifs 5, 7, 11 et 15](#)), les [ODD](#) des NU et l'[adaptation aux changements climatiques](#).

Les SN et/ou PdA peuvent refléter l'approche qu'un pays souhaite adopter en vue de réaliser les avantages sociaux et environnementaux subsidiaires, et constituer un cadre pour les actions à prendre. Dans les premiers temps de la conception des SN et/ou PdA, les pays peuvent bénéficier d'un appui pour l'identification et à la sélection prioritaire des avantages subsidiaires possibles découlant de la REDD+, ainsi que pour faire connaître ces avantages aux parties prenantes, pour les articuler avec l'approche nationale en matière de garanties, pour adapter les actions de REDD+ et ainsi en optimiser les avantages, et pour trouver comment trancher les éventuels arbitrages entre différents types d'avantages possibles.

L'appui aux décisions spatiales peut dégager d'importantes conclusions pour les SN et/ou PdA, par exemple en identifiant des zones possibles pour telle ou telle action, et les divers avantages sociaux, économiques et environnementaux qui peuvent en découler. Lorsqu'il est question d'entreprendre des actions de REDD+ dans des lieux spécifiques et non dans le cadre de politiques universelles, comme l'amélioration de la protection des forêts ou le reboisement, des décisions de zonage peuvent s'avérer nécessaires pour sélectionner les lieux prioritaires.

Avec l'appui du Programme ONU-REDD, de nombreux pays ont déjà progressé dans l'identification des avantages prioritaires et des lieux où ceux-ci peuvent être obtenus ; pour eux, le prochain enjeu est donc de mettre en pratique ces connaissances. Le Programme ONU-REDD continuera d'aider les pays à tenir compte des avantages subsidiaires aussi bien dans la conception des SN et/ou PdA que dans la mise en œuvre des politiques et mesures menant aux AAR.

Ces travaux contribuent directement à la troisième incidence du Programme : appuyer la réalisation dans les pays partenaires des avantages sociaux et environnementaux subsidiaires de la REDD+. Celui-ci est étroitement lié aux travaux sur les garanties et les SN et/ou PdA et sur l'élaboration des PEM pour les AAR, et le Programme aider les pays à œuvrer sur ces aspects de manière cohérente.

Effet et produits

De fait, le premier effet du Programme est : la conception des contribution de la REDD+ à l'atténuation des changements climatiques et l'obtention des avantages subsidiaires. Les produits sont les suivants.

Produit 1.1 – Stratégies nationales et/ou plans d'action

Les pays se sont dotés de SN et/ou PdA solides pour la REDD+, tant du point de vue technique qu'économique. Un large éventail de parties prenantes et de secteurs a été activement impliqué. Les SN et/ou PdA peuvent jouir d'un appui politique de haut niveau et sont intégrés aux objectifs de développement national et aux processus de planification. Cela ouvre la voie à la mise en œuvre de la REDD+ grâce aux PEM et à des révisions itératives des SN et/ou PdA, sous forme d'approche pragmatique et progressive.¹³ En bref, avec l'appui du Programme ONU-REDD :

- les pays REDD+ ont planifié des processus robustes et pragmatiques d'élaboration des SN et/ou PdA ;
- les pays REDD+ disposent des meilleures informations disponibles pour prendre des décisions, notamment sur les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts, ainsi que sur les coûts et bénéfices liés aux options politiques ;
- les pays REDD+ ont mené des processus d'élaboration des SN et/ou PdA de qualité, participatifs et faisant une place aux femmes, en veillant à la pleine et effective participation des PA et des communautés locales ;
- les pays REDD+ disposent de stratégies nationales prévoyant une combinaison adéquate de sources de financement nationales et internationales, publiques et privées, afin de renforcer leur résilience financière ; et
- les pays REDD+, après d'importants changements du contexte local et/ou en ayant suffisamment tiré les enseignements de la mise en œuvre de la REDD+, ont révisé les SN et/ou PdA, de manière dynamique et par étapes afin de progresser vers la mise en œuvre nationale (accès aux PAR)

Produit 1.2 - Garanties

Les pays partenaires se seront dotés d'approches appliquant et observant les garanties de Cancún, que le SIG viendra étayer. L'approche peut aussi tenir compte de buts nationaux spécifiques ou de conditions fixées par les donateurs. Les travaux ont été guidés par l'appui technique et financier du Programme ONU-REDD, et ont recouru aux outils et aux directives d'ONU-REDD¹⁴ dans la mesure jugée souhaitable par les gouvernements. Le Programme aura aidé les pays partenaires à définir un processus relatif aux garanties sous la direction des pays, à identifier les avantages et risques pouvant découler des différentes actions de REDD+ proposées, et à établir la manière dont les PLR en vigueur abordent les garanties, un plan étant en outre élaboré pour prévoir les éventuelles révisions ou développement des PLR requis pour encadrer

¹³ Voir aussi les sections 4.1 (sur l'engagement des parties prenantes) et 4.4. (sur l'égalité femmes-hommes et la REDD+).

¹⁴ Par exemple les outils relatifs à l'ensemble du processus des garanties ([l'outil pour les approches nationales des garanties](#) et le [outil d'identification des avantages et des risques](#)) et d'autres outils relatifs aux garanties individuelles (comme les [lignes directrices sur le consentement libre, informé et préalable](#) ou [outils de cartographie](#)).

suffisamment chaque garantie. Les pays bénéficiant d'une aide disposeront d'un SIG clairement conçu, conforme aux décisions de la CCNUCC et établissant les dispositions institutionnelles, la teneur informative et la structure du système, et des solutions pour la diffusion des technologies. La teneur des informations aura été convenue, et le résumé des informations à fournir pour obtenir des PAR en vertu de la CCNUCC seront présentées selon un format fixé.

Produit 1.3 – Intégrer les avantages sociaux et environnementaux dans les SN et/ou PdA

Les pays ont su renforcer les avantages subsidiaires de la REDD+, lorsque c'était souhaitable, en procédant à une analyse spatiale et économique approfondie et validée par les parties prenantes des différents avantages et des coûts d'éventuelles actions de REDD+. Lorsque cela est souhaitable, les SN et/ou PdA tiendront compte des avantages subsidiaires, par exemple en énonçant les priorités, au titre de la justification des politiques et mesures choisies, ainsi que dans tout exercice de zonage indiquant les lieux préférables pour les AAR. Les organismes étatiques en charge de la REDD+ auront renforcé la collaboration intersectorielle en démontrant le périmètre des avantages subsidiaires, par exemple en termes de sécurité alimentaire, hydrique et énergétique, et en contribuant à la transition vers l'économie verte.

Les pays partenaires seront aussi plus à même d'exécuter les AAR de REDD+ et de mesurer leurs incidences, les capacités des organismes étatiques et des parties prenantes ayant été renforcées aux niveaux national et infranational afin de : se préparer et exécuter les interventions de REDD+ pour réaliser les avantages sociaux et environnementaux ; démontrer la valeur de la REDD+ et des forêts aux autres secteurs politiques et économiques ; et recueillir et analyser les informations sur périmètre et l'obtention des avantages subsidiaires (en lien avec les travaux sur le SIG).

Le Programme aura aidé les pays partenaires sur les volets susmentionnés, en mettant à profit, si une demande est faite en ce sens, l'appui et les outils financiers et techniques d'ONU-REDD. Au niveau mondial, la REDD+ contribuera de manière claire et mesurable aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de 2020 et à l'amélioration de la gouvernance (notamment en matière d'accès à l'information), des moyens de subsistance, de l'égalité femmes-hommes et des autres conditions propices aux ODD des NU.

3.3.2. Effet 2 – Mesure, notification et vérification des contributions de la REDD+ à l'atténuation

Introduction : travaux en cours

Les pays en développement doivent mesurer et notifier à l'échelon international les contributions de la REDD+ à l'atténuation pour pouvoir prétendre aux PAR, en vertu de la CCNUCC, et comme cela a été convenu à Cancún en 2010 lors de la COP16 puis dans les décisions prises par la suite. Dans ce contexte, les pays en développement sont invités à élaborer des SNSF, des estimations des émissions et de l'absorption associées à leurs activités de REDD+ et des NERF et/ou des NRF. Ce sont là deux des quatre clefs de voûte des quatre éléments dont doivent être dotés les pays en développement pour démontrer/mesures leurs efforts d'atténuation et ainsi accéder aux PAR de la REDD+ en vertu de la CCNUCC, par exemple du Fonds vert pour le climat (GCF) ou d'autres mécanismes de financement.

La question se pose : "Que signifient ou en quoi consistent la mesure et la notification internationales des contributions de la REDD+ à l'atténuation?" Le problème identifié peut se décomposer grâce à la question suivante : "Pourquoi les pays sont-ils actuellement incapables de notifier à l'échelon international des résultats de REDD+?"

Dans le contexte de la REDD+ pour la CCNUCC, les SNSF sont destinés en premier lieu à dégager des informations sur la réduction des émissions dans les forêts, le renforcement des puits et/ou stocks de carbone. Or, à mesure des travaux avec un grand nombre de pays, le fait s'est progressivement imposé que la surveillance des forêts pouvait aussi fournir des renseignements pertinents pour la planification dans les pays, pour certaines garanties, etc. Le Programme ONU-REDD a donc appuyé des activités relatives aux SNSF dans les pays, étant entendu que les informations sur le secteur forestier pouvaient simultanément remplir deux fonctions : la surveillance au sens large et la mesure, et la MRV pour les activités de REDD+.

Un SNSF est d'abord une composante essentielle de la gestion des informations en matière de REDD+ pour les Programmes nationaux et au-delà. Il contribue en effet à des décisions mieux renseignées à chaque étape en fournissant des données précises, lesquelles sont essentielles aux pays pour planifier et mettre en œuvre efficacement des activités de REDD+ à l'échelon national.

L'application des décisions de la CCNUCC en matière de REDD+ tenant compte des circonstances et des capacités nationales est au cœur de la démarche consistant à aider les pays à concevoir et/ou établir leur SNSF. L'appui du Programme a pour but de doter les institutions de chaque pays en développement de capacités techniques sur les enjeux et les éléments techniques liés à un SNSF.

Pour aller vers des SNSF pérennes et rentables, et veiller à ce que l'appui soit dispensé dans l'intérêt des pays en développement, le Programme vise à appuyer les SNSF conçus de sorte de remplir une variété d'objectifs pour le secteur forestier, plutôt que pour promouvoir dans les pays des systèmes de surveillance indépendants ou parallèles avec des finalités différentes. Le SNSF doit également être bien ancré dans de solides dispositions institutionnelles, et être à même de fonctionner principalement grâce à l'expertise nationale, en recourant peu à l'expertise extérieure. En évaluant d'emblée les besoins et capacités d'information, en misant sur les composantes et systèmes existants, et en établissant des liens avec les autres systèmes d'information terrestre dans le pays, on contribuera à améliorer l'appropriation, l'intégration et la durabilité.

Conformément aux récentes directives de la COP, les pays espèrent que l'appui du Programme ONU-REDD sur les NERF et NRF coïncidera avec les points principaux fixés par les décisions de la COP concernant l'échelle, le périmètre et les autres conditions. Pour accompagner les pays dans le processus d'élaboration des NERF et NRF, conformément aux décisions de la CCNUCC, il importera donc de : i) [veiller à la conformité avec les inventaires de GES de chaque pays](#) ; ii) s'assurer qu'ils sont établis en toute transparence, en communiquant des informations et en justifiant l'élaboration des NERF et NRF ; iii) [convenir d'une démarche par étapes](#) ; et iv) [autoriser le recours à des NERF et NRF à l'échelle infranationale en tant que mesure provisoire](#) tout en envisageant la possibilité à l'avenir de l'étendre au niveau national.

L'élaboration des NERF et NRF est un processus qui exige que soient examinés la situation nationale, la disponibilité des données et les capacités existantes. Les pays visent généralement des NERF et NRF à l'échelle nationale, mais dans bien des cas, les données et les capacités font initialement défaut. Il faut donc s'attendre à ce que de nombreux pays débutent à l'échelle infranationale. Les pays voient dans le l'évaluation technique un processus de facilitation afin d'améliorer par étapes leurs NERF et NRF et d'en élargir le champ, d'ajouter d'autres activités de REDD+ et de limiter l'incertitude des estimations. Ce faisant, les pays partagent leurs expériences (échanges Sud-Sud) et reçoivent des conseils techniques de qualité.

Effets et produits

Le deuxième effet assigné au Programme est donc que la contribution des pays à l'atténuation des changements climatiques dans le cadre de la REDD+ soit mesurée, notifiée et vérifiée, et que les dispositions institutionnelles nécessaires soient en place. Les produits sont les suivants :

Produit 2.1 – Les pays élaborent des SNSF et développent un ancrage institutionnel

Les pays se dotent de SNSF qui leur permettent de recueillir des informations et d'ainsi honorer les conditions internationales de la REDD+ en matière de MRV, soit les réductions des émissions de carbone, les stocks de carbone et les puits de carbone en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (teqCO₂). La conception du SNSF prend pleinement en compte les coûts d'exécution pour s'inscrire dans la durée et s'harmoniser avec les flux de PAR escomptés. Les pays tiennent compte dans la conception des SNSF d'autres besoins en informations forestières.

Produit 2.2 – Les pays élaborent et présentent leurs NERF/NRF à la CCNUCC.

Les pays ont élaboré des NERF et des NRF et les ont communiqués à la CCNUCC, conformément aux exigences fixées pour pouvoir prétendre aux PAR auprès des mécanismes de financement de la CCNUCC (GCF ou autres). Les pays poursuivent l'amélioration de leurs niveaux de référence et la mise en œuvre des recommandations des évaluations techniques (ET).

Produit 2.3 – Estimation des émissions et de l'absorption associées aux activités de REDD+.

Les pays réalisent des estimations des émissions et de l'absorption associées à leurs activités de REDD+, en cohérence avec leurs NERF et NRF et leurs inventaires des GES découlant de l'exploitation des sols, et remplir toutes les conditions internationales de MRV pour la REDD+. Ces estimations figurent à l'annexe relative à la REDD+ du rapport d'étape biennal (RBA) à la CCNUCC.

3.3.3. Effet 3 – Mettre en œuvre et garantir la contribution de la REDD+ à l'atténuation

Introduction

Au cœur des SN et/ou PdA pour la REDD+ réside l'identification des PEM qui seront mises en œuvre afin de réaliser des réductions d'émissions (RE) et/ou leur élimination. Pour parvenir à l'objectif général de développement du Programme, il conviendra donc de concevoir, mesurer et mettre en œuvre ses contributions à l'atténuation des changements climatiques. Complétant les effets 1 et 2, l'effet 3 conjugue la mise en œuvre des PEM identifiées dans les SN et/ou PdA des pays, et la prise en compte des garanties, afin que la REDD+ devienne opérationnelle. Les nouvelles PEM et celles qui existent déjà seront intégrées dans les SN et/ou PdA de REDD+.

Il faut noter que le Programme a déjà reçu des demandes de certains pays sollicitant un appui pour la mise en œuvre des PEM identifiées comme cruciales pour la REDD+. On peut s'attendre à ce que des demandes de ce type continuent d'affluer, d'autant que le "manuel réglementaire de la REDD+" a été convenu et que de nouveaux débouchés financiers se font jour pour la REDD+, en particulier alors que le GCF s'apprête à devenir opérationnel et que la coopération bilatérale est de plus en plus impliquée sous forme d'accords de PAR. En conséquence, le Programme ONU-REDD prendra des dispositions pour répondre aux demandes d'appui des pays en faveur de la mise en œuvre de la REDD+, dans la visée des PAR.

Le Programme dispensera ce type d'appui dans plusieurs pays sélectionnés, c'est-à-dire ceux qui ont bien progressé dans la préparation à la REDD+ dans le respect des conditions de la CCNUCC. De ce fait, et compte tenu des demandes reçues à ce jour, on peut s'attendre à ce qu'une ou deux propositions nationales d'appui à la mise en œuvre des PEM soient reçues chaque année entre 2016 et 2020, soit un total de cinq à huit propositions nationales pour l'application des PEM pour la REDD+. Les demandes d'appui à l'établissement de dispositions institutionnelles pour financer la mise en œuvre des PEM pourraient s'avérer plus nombreuses, environ dix à 15 pays au cours de cinq prochaines années. En somme, cet effet n'a pas une portée très large mais il a pour vocation de répondre aux demandes émanant des pays ayant atteint un niveau avancé de préparation à la REDD+.

Ce type d'appui représente une nouveauté pour le Programme. Ce n'est toutefois pas le cas pour les organismes, qui accompagnent déjà depuis des décennies la mise en œuvre de PEM d'atténuation des changements climatiques dans différents contextes, notamment grâce aux programmes financés par le FEM dans ce domaine. Le Programme ONU-REDD s'emploie à dispenser aux pays une aide et des conseils sur mesure pour l'application des PEM de REDD+, en lien avec les facteurs du déboisement et les conditions propres aux pays (produit 3.1). Dans le même temps, le Programme ONU-REDD saura aider les gouvernements à créer et faire fonctionner les dispositions institutionnelles, les processus et les outils pour mettre en œuvre de telles PEM, et pour recevoir et décaisser les fonds de REDD+. Enfin, le Programme ONU-REDD veillera à ce que ces actions et ces processus respectent et appliquent les garanties stipulées par les accords de Cancún de la CCNUCC.

Politiques et mesures (PEM)

La lutte contre les facteurs du déboisement peut prendre diverses formes et dépendre de multiples partenaires de développement, notamment le Programme ONU-REDD. Les pays peuvent ainsi élaborer et mettre en œuvre leurs MAAN, recevoir des fonds du FEM, œuvrer avec des partenaires bilatéraux ou compter sur leurs propres ressources. Le Programme ONU-REDD pourrait être un partenaire de choix lorsque les pays briguent des FAR en vertu du Cadre de Varsovie en échange des PEM qu'ils mettront en œuvre. Dans ce cas, outre l'appui à l'exécution des PEM (un axe de travail où les organismes sont déjà actifs dans le secteur de l'atténuation des changements climatiques), l'appui pourra être conçu sur mesure afin de favoriser la bonne articulation avec les autres préconisations des PAR tels que les définit le Cadre de Varsovie. Il conviendra donc d'appuyer les PEM conformes à l'échelle et au champ des NERF et des NRF, c'est-à-dire celles qui sont en relation avec l'activité présente dans le NERF et le NRF ou dans leurs versions ultérieures, ou celles qui seront mises en œuvre à l'échelle choisie pour le NERF et le NRF. On pourra également valoriser les PEM conformes aux caractéristiques techniques du SNSF, la possibilité de surveiller l'efficacité des PEM grâce à des indicateurs indirects dans le cadre de la fonction de suivi du SNSF, ou de protéger les actions prises en vertu des PEM. En corrélant la mise en œuvre des PEM et un suivi rigoureux dans le cadre du SNSF, on peut veiller à ce que la vocation des PEM (c.à.d. les réductions et l'absorption des émissions) reste au cœur des préoccupations et prévoir de possibles ajustements si les résultats préliminaires révèlent des insuffisances. L'accent mis en permanence sur les résultats en termes de réduction et d'absorption des émissions constitue l'un des traits distinctifs de la REDD+ et une valeur ajoutée de toute intervention entreprise avec l'appui du Programme ONU-REDD.

En mettant à profit son expérience et les enseignements des années passées, le Programme peut aider les pays à évaluer les PEM les plus susceptibles de réduire les émissions et d'améliorer leur élimination. Le corpus de connaissances acquises grâce aux Programmes nationaux fructueux aura une grande importance dans ce contexte. Ce corpus a été alimenté par les études sur l'identification des facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts, de même que les analyses institutionnelles et contextuelles (sur la viabilité politique et sociale des PEM).

En outre, grâce au portefeuille existant et à venir des organismes partenaires, le Programme ONU-REDD peut assurer la cohérence, en termes de mesure, de cadres de résultats, de Points focaux et de coordination institutionnelle, avec les autres composantes en charge du portefeuille des forêts et de l'atténuation des changements climatiques au sein des organismes (comme le FEM), ainsi qu'entre les différentes politiques sectorielles ; il peut également veiller à ce que la REDD+ soit présente dans les processus politiques nationaux et infranationaux. Les pays peuvent par ailleurs être aidés dans leurs relations avec les entités du secteur privé, dans le pays ou internationales, d'un bout à l'autre des chaînes d'approvisionnement, afin de les articuler avec les processus de REDD+.

Le Programme peut fournir un appui dans un autre domaine : en aidant à mettre à l'essai les processus qui (s'ils s'avèrent fructueux) peuvent donner lieu à un renforcement des capacités et à d'autres investissements par le pays ou des partenaires de développement, afin de passer de la phase pilote à la mise en œuvre nationale.

Comme cela a été dit plus haut, le Programme aidera la mise en œuvre des PEM donnant directement lieu à des réductions d'émissions ou leur absorption, et de celles qui créent des conditions favorables aux RE et à l'élimination des émissions. Les PEM varieront considérablement et seront fonction de facteurs spécifiques et d'autres conditions nationales propres aux pays. En mettant à profit les travaux entrepris depuis 2008 et l'intérêt et les demandes exprimés par les pays REDD+, l'appui du Programme sera potentiellement en mesure de couvrir les domaines cités ci-dessous. Puisqu'il importe de répondre aux facteurs et aux autres conditions propres aux pays, des domaines supplémentaires pourront être identifiés au cours du dialogue avec les pays REDD+ pour la mise en œuvre des PEM. La liste ci-après recense donc à titre indicatif les domaines et les activités où le Programme ONU-REDD pourra apporter une assistance :

- Renforcer la gestion durable des forêts et la remise en état des terres dégradées ;
- Renforcer la gestion communautaire des forêts ;

- Réévaluer les réseaux des zones protégées et leur gestion ;
- Favoriser le dialogue entre les gouvernements et les PA autour des droits sur les forêts, notamment en matière d'immatriculation et d'enregistrement des terres des PA ;
- Concevoir, instaurer et mettre à l'essai des programmes durables de biomasse énergétique ;
- Concevoir, instaurer et mettre à l'essai/expérimenter des incitations à modifier les activités de production dans le sens de la durabilité, par exemple renforçant les capacités systémiques à dispenser une aide technique aux producteurs, le fonctionnement de plateformes multipartites sur les matières premières, sous la direction des gouvernements, pour chaque matière première facteur de perte forestière dans le pays, la réhabilitation des terres dégradées et la production sur ces terres de sorte de soulager la pression exercée sur les forêts (lignes de crédit "zéro déboisement", microfinance, traçabilité des chaînes d'approvisionnement), des régimes incitatifs pour promouvoir l'emploi hors des exploitations, la promotion de la vente légale de bois
- Concevoir des incitations pour les acteurs du déboisement et de la dégradation des forêts, pour la conservation, le reboisement et la régénération naturelle (par exemple dans le cadre de programmes de paiements en contrepartie des services environnementaux) ;
- Harmoniser les mécanismes existants d'incitation d'une initiative à l'autre (REDD+, chaînes d'approvisionnement pérennes, politiques nationales, etc.), par exemple en instaurant un « guichet unique » pour les programmes environnementaux et de subventions agricoles ;
- Élaborer des systèmes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'avancement des pays en vue de la mise en œuvre de ses PEM conçues pour faciliter la convergence entre les initiatives en faveur de chaînes d'approvisionnement durables, la REDD+ et les politiques et financements dans les pays.
- Faciliter un accès préférentiel pour les pays qui réalisent la REDD+ et qui progressent dans l'adoption de politiques contre le déboisement dans le domaine des matières premières à l'intention des marchés des pays donateurs de la REDD+, envisager des exonérations pour les exploitants et les fabriques des pays qui ont obtenu des résultats de REDD+ en vertu des critères des « tables rondes » sur le défrichement des forêts primaires pour leur certification ou la création de registres environnementaux de terres rurales ;
- Éliminer les vides juridiques et renforcer l'état de droit (par ex. lutte contre la corruption et autres réformes de la gouvernance) ;
- Appuyer les réformes juridiques en éliminant les incitations perverses à déboiser (par ex. en prêtant une attention particulière aux régimes fonciers, aux moratoires sur les concessions et aux politiques fiscales, etc.)
- Coordination intersectorielle pour intégrer les objectifs de REDD+ aux plans existants ou à venir de développement rural et d'aménagement du territoire et au développement des activités extractives ou d'infrastructures.

Le type et l'échelle de l'appui octroyé seront fonction des demandes particulières exprimées par les pays, qui pourront solliciter une assistance pour expérimenter des PEM spécifique ou, plus largement, un appui à la mise en œuvre pour un ensemble de PEM dans divers secteurs, pendant quelques années. On peut s'attendre à ce que l'appui porte essentiellement et se fonde sur les priorités identifiées dans les SN et/ou PdA. Compte tenu de l'expérience acquise avec quelques pays, on s'attend à ce que la mise en œuvre des SN et/ou PdA conjugue diverses ressources disponibles ou potentiellement disponibles aux pays, emploie différentes modalités d'exécution et divers partenaires de développement, tant pour l'appui financier que pour l'aide à l'élaboration des. Dans cette matrice de dispositions de mise en œuvre, le Programme ONU-REDD dispensera un appui selon le portefeuille des partenaires du Programme et l'étendue de ses partenariats avec le gouvernement de tel ou tel pays. Dans certains pays, le portefeuille des partenaires comprend déjà plusieurs activités destinées à améliorer la gestion et la gouvernance des forêts. Au-delà du secteur forestier, les organismes interviennent déjà dans la conception et la mise en œuvre des PEM, essentiels au succès de la REDD+, notamment dans le domaine de la réduction de la pauvreté, des droits humains et du dialogue avec les populations autochtones (PA). En outre, les acteurs des chaînes de distribution des matières premières – producteurs, négociants, chambres de commerce, associations professionnelles, acheteurs, détaillants, institutions financières (couverture, dette, capital et assurance),

etc. – et tous ceux qui sont impliqués dans les facteurs du déboisement, ainsi que les industries extractives, peuvent être ciblés par les PEM.

Garanties

Par l'application de l'approche des pays en matière de garanties, le Programme aidera en outre les pays à identifier et renforcer les dispositions nationales existantes en matière de gouvernance – PLR, institutions, procédures et processus institutionnels et systèmes d'information – afin que la spécification propre aux pays des garanties de Cancún soit observée tout au long de la mise en œuvre des PEM identifiées dans les SN et/ou PdA. Le Programme ONU-REDD permettra ainsi aux pays de satisfaire les conditions fixées par les garanties pour les PAR (ou d'aller au-delà s'ils le souhaitent) en présentant, dans les communications nationales à la CCNUCC (ou volontairement sur la plateforme internet), des résumés des informations sur la manière dont les garanties de la REDD+ sont prises en compte et respectées.

Le Programme conseillera les pays à mesure qu'ils compilent et structurent leurs résumés des informations sur les garanties, conformément aux orientations actuelles et à venir de la CCNUCC – ceux-ci constitueront en effet un élément clef de leurs SIG. Les résumés attesteront pour les acteurs internationaux la manière dont chaque pays a traité (identifiant les dispositions de gouvernance en vigueur pour les satisfaire) et respecté (mis ces dispositions en pratique, en les améliorant progressivement pour satisfaire) les garanties de Cancún dans leur mouture propre au pays. Une attention spéciale devra être accordée par le Programme au renforcement de la mise en œuvre des PLR portant sur les principaux risques environnementaux et sociaux ou promettant de dégager les avantages les plus substantiels. Cette approche de gestion des risques/renforcement des avantages confèrera aux PEM une pérennité environnementale et une équité sociale.

Effets et produits

L'effet général consiste donc à faire en sorte que les contributions de la REDD+ à l'atténuation des changements climatiques soient concrétisées et garanties par des politiques et des mesures constituant des AAR, notamment par l'élaboration de dispositifs institutionnels appropriés et efficaces.¹⁵ Cet effet se décompose en trois produits.

Produit 3.1 – Appui aux politiques et mesures de REDD+

Les PEM de REDD+ sont mises en place dans quelques pays sélectionnés, générant des réductions d'émissions tout en dégageant des enseignements qui contribueront à l'avenir à améliorer les SN et/ou PdA. En fonction des demandes des pays, le Programme ONU-REDD peut entreprendre une ou plusieurs des activités suivantes :

- Aider les parties prenantes nationales et les institutions internationales de financement à conclure des accords mutuellement satisfaisants pour mettre en œuvre les PEM de REDD+, dans le respect des accords et des conditions de la CCNUCC. Cela peut se traduire par un appui à la rédaction de documents techniques/juridiques en préparation d'accords de financement ; il pourra aussi s'agir de procéder à un examen et formuler des conseils juridiques et techniques sur les accords proposés.
- Réaliser une analyse coûts/bénéfices des PEM possibles, notamment en matière de planification spatiale et d'utilisation des terres, ainsi qu'une évaluation des avantages hors carbone.
- Selon le choix des PEM et les demandes d'aide au Programme ONU-REDD, l'appui aux pays pour la mise en œuvre des PEM pourra prendre plusieurs formes : i) rédaction/révision des documents techniques, juridiques et opérationnels nécessaires pour mettre en œuvre des PEM ; ii) appui au processus de sélection des partenaires pour la mise en œuvre ; iii) préparer, convoquer et animer des réunions stratégiques (par ex. comités directeurs, réunions bilatérales, consultation des parties prenantes,

¹⁵ Il importe de noter que les pays poursuivront la révision et l'amélioration des NERF/NRF et des inventaires de GES liés à l'utilisation des terres, en procurant à la CCNUCC des renseignements actualisés observant les recommandations des évaluations techniques. Les processus de MRV contribuent ainsi également à la mise en œuvre des PEM de REDD+.

réunions techniques) ; iv) fournir et recruter des professionnels amenés à être déployés au sein du gouvernement pour dispenser des conseils qualitatifs ; v) fournir des biens et services (notamment des études et analyses supplémentaires de faisabilité ainsi qu'un appui opérationnel) ; et vi) soumettre la conception des mécanismes à un contrôle de la qualité pour en vérifier l'efficacité et l'efficience.

- Renforcer les capacités des professionnels des agences étatiques, des partenaires pour la mise en œuvre et des parties prenantes concernées sur tous les aspects susmentionnés.
- En fonction des demandes, un appui peut être dispensé pour homogénéiser les politiques et mesures avec le financement international et les actions prises par d'autres parties prenantes, notamment mais pas exclusivement les acteurs du secteur privé impliqués dans les chaînes d'approvisionnement des matières premières et les financements.
- Appuyer l'élaboration et le fonctionnement de cadres de suivi et d'évaluation pour surveiller la mise en œuvre des PEM en mettant fortement l'accent sur les résultats et en analysant notamment a posteriori l'efficacité et l'efficience.

Le niveau d'implication du Programme dépendra des capacités des pays et de leurs préférences, des prescriptions des donateurs et de l'aptitude des organismes à octroyer l'aide sollicitée. En tout état de cause, l'appui sera défini en accord avec son destinataire et les pays donateurs.

Produit 3.2 - Les dispositions institutionnelles sont en place pour le financement de la REDD+

Pour permettre la mise en œuvre des PEM, certains pays solliciteront peut-être un appui pour les dispositions institutionnelles du financement de la REDD+, notamment pour les PAR. Cet appui porte moins sur la teneur des PEM que sur le cadre institutionnel de canalisation des fonds d'appui aux actions de REDD+. Grâce à l'aide du Programme ONU-REDD, les dispositions institutionnelles sont en place pour recevoir et décaisser les fonds pour la REDD+. Ces arrangements seront nécessaires aux transferts de PAR afin d'obtenir des résultats concrets en termes de réduction et d'élimination des émissions (teqCO₂). Pour réaliser le produit décrit ci-dessus, le Programme sera en mesure de fournir un appui aux pays sélectionnés sous forme de plusieurs activités liées à la conception institutionnelle et au lancement du versement des fonds pour la REDD+. Citons par exemple les activités suivantes :

- Appuyer la création et/ou le renforcement des institutions, outils et processus nécessaires à la mise en œuvre des PEM de REDD+, notamment la combinaison et le séquençage des différentes sources de financement, tout en veillant à une coopération effective entre les institutions et les secteurs, et à un flux transparent et équitable d'information aux parties prenantes concernées ;
- Appuyer l'élaboration d'un cadre stratégique d'interaction avec des sources de financement (qui prévoira notamment la sélection et la nomination des Points focaux, des entités nationales désignées, des entités nationales,...) conforme aux autres initiatives de financement climatique dans le pays ;
- Appréhender et respecter les normes fiduciaires et les modalités opérationnelles des entités de financement octroyant les investissements et les FAR, par exemple : i) appui à l'identification des entités pour obtenir et recevoir des PAR reconnus dans le cadre de la CCNUCC, en conformité avec les éventuelles modalités opérationnelles propres des entités de financement (dont le GCF) ; ii) renforcement des capacités pour aider les entités à satisfaire les conditions des entités de financement, notamment les exigences d'accréditation du GCF ; iii) conseil et appui techniques à des processus participatifs ouverts à tous pour élaborer un portefeuille initial de programmes et de projets conformes aux plans de développement du pays ;
- Formuler des conseils sur le fonctionnement d'une architecture financière provisoire au niveau national ;
- Créer des modalités opérationnelles nationales efficaces et efficientes pour acheminer les fonds pour la REDD+ au profit de la mise en œuvre des PEM (notamment en décaissant les fonds incitatifs) ;
- Appuyer une planification financière et opérationnelle viable de l'architecture nationale de gestion des fonds ; et
- Comprendre les implications et gérer les différentes règles et exigences de notification appliquées dans chaque accord de paiement pour la REDD+, notamment : i) en dispensant des conseils juridiques et en

tissant des liens avec les processus de la CCNUCC ; et ii) en dispensant des conseils techniques sur les implications de tels accords pour le partage équitable des avantages.

Produit 3.3 – Garanties concrétisées pour créer un environnement propice aux AAR et aux paiements

Les pays ont mis en application leur propre mouture des garanties de Cancún, consacrée dans leurs PLR en vigueur ou renforcées (qui appliquent les garanties) et mise en œuvre par les dispositions institutionnelles existantes (qui respectent les garanties). Par la suite, le Programme aidera les pays à montrer comment les garanties ont été prises en compte et respectées, dans le résumé des informations qui sera transmis à la CCNUCC. Cette démarche comprendra par exemple les tâches suivantes :

- Renforcement des dispositifs de gouvernance existants, en particulier les institutions (réglementaires ou coutumiers, selon les cas), et des procédures institutionnelles, que les évaluations initiales des PLR ont considérées comme prioritaires pour le respect des garanties tout au long de la mise en œuvre des PEM ;
- Affinage itératif de la conception des PEM, à la lumière des analyses risques/avantages réalisées au stade initial de cadrage des garanties, pour leur conférer une meilleure pérennité environnementale et équité sociale ; et
- Conseils aux pays sur les options de teneur et de structure, conformément aux orientations existantes et à venir de la CCNUCC, de leurs SIG et résumés des informations sur les garanties, et sur la manière dont peuvent être améliorées ces preuves qui attestent que les PEM observent les garanties.

4. Thèmes transversaux

4.1. Engagement des parties prenantes – société civile, populations autochtones et le secteur privé

Introduction

L'engagement effectif et intégral des parties prenantes est une indispensable priorité pour la REDD+ et ce, pour plusieurs raisons. En premier lieu, les décisions de la CCNUCC ont constamment appelé les parties à veiller à la participation pleine et effective des parties prenantes concernées dans la conception et la mise en œuvre de SN et/ou PdA pour la REDD+. Deuxièmement, dès les premiers temps de la conceptualisation de la REDD+, l'engagement constructif des parties prenantes a été fermement réclamé, tant par les donateurs, les PA, la société civile que par les pays REDD+. Troisièmement, du fait des réformes évolutives souvent exigées par la REDD+, dans n'importe quel pays, le succès dépend des partenariats et de l'adhésion d'une grande partie des pouvoirs publics, de la société, du monde des affaires et des institutions. L'engagement des parties prenantes ne consiste pas simplement à tenir compte des points de vue de divers acteurs concernés par la REDD+, mais également à nouer des partenariats, à susciter des consensus, et à adopter des politiques ouvertes à tous et respectueuses de l'égalité femmes-hommes, autant de démarches grâce auxquelles la REDD+ promouvra la réforme et sera accessible et durable. Conformément aux principes directeurs du Programme qui inscrivent l'AFDH dans la programmation, cela signifie aussi que le Programme doit veiller à la reconnaissance et au respect des droits, en particulier ceux des PA, dans le cadre du droit international applicable.

Depuis 2008, le Programme ONU-REDD a contribué à faire largement reconnaître la place centrale de l'engagement des parties prenantes dans les préparatifs de la REDD+. Les travaux du Programme ont en outre contribué à : i) établir la confiance et nouer des partenariats entre parties prenantes gouvernementales et non-gouvernementales ; ii) faire valoir l'importance de l'engagement des parties prenantes auprès des gouvernements ; iii) aider les PA et la société civile à se structurer pour une meilleure mobilisation ; iv) créer des plateformes de dialogue multipartite ; et v) faire de certains enjeux délicats, comme les droits sur les terres et les ressources naturelles, ou le FPIC, des préoccupations de premier plan sur l'échiquier mondial. Le Programme a également aidé à traduire les inquiétudes et les protestations des parties prenantes en recommandations et en solutions.

Approches et méthodes pour élargir l'engagement des parties prenantes et pour l'inclusion sociale

Le Programme s'employant à aider les pays à se plier aux conditions fixées par les décisions de la CCNUCC sur la REDD+, les travaux sur l'engagement des parties prenantes doivent être restructurés dans cette optique. Les éléments de la REDD+ les plus pertinents pour l'engagement des parties prenantes sont : i) les SN et/ou PdA ; et ii) les garanties, même si la décision 4/CP.15 préconise clairement que les PA et les communautés locales soient aussi impliqués dans le suivi et la notification.¹⁶

Une place plus grande devrait être faite au secteur privé. Malgré son importance pour le succès de REDD+, son rôle est demeuré jusqu'ici relativement marginal dans l'élaboration de la REDD+. La place majeure du secteur privé a également été renforcée par l'évaluation externe du Programme ONU-REDD.

L'engagement actif du secteur privé est essentiel à l'élaboration des SN et/ou PdA, afin que les objectifs soient conformes les uns aux autres et contribuent au bout du compte au succès de la REDD+. Les acteurs du secteur privé représentent environ 70 pour cent du produit intérieur brut (PIB) et de l'emploi dans le monde. Premiers utilisateurs mondiaux de terres, ils sont à ce titre des acteurs cruciaux des dynamiques à l'œuvre dans les changements d'affectation des terres, et les premiers facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts. En outre, les acteurs du secteur privé : i) sont des agents essentiels dans la mise en œuvre des actions et mesures propices à la réalisation des objectifs de la REDD+ ; ii) peuvent accélérer l'innovation nécessaire pour dissocier la croissance économique de l'exploitation des ressources ; et iii) représentent une importante source potentielle de financement et d'investissement dans la mise en œuvre de la REDD+. Bon nombre d'AAR proviendront de PEM ayant une incidence sur le comportement du secteur privé. Pour le Programme ONU-REDD, le rapprochement avec le secteur privé n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'atteindre un certain but. Il est nécessaire pour informer et aider les pays partenaires à créer des actions efficaces et efficientes, et pour que les PEM suscitent un environnement propice à l'évolution des modèles de fonctionnement du secteur privé en faveur de la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts.

La participation adéquate des parties prenantes s'impose autant durant l'élaboration des SN et/ou PdA que pendant leur mise en œuvre. Un processus pleinement et effectivement participatif s'articule en deux stades : i) détermination du périmètre et de l'échelle de la REDD+ ; et ii) détermination du parcours itératif du pays pour parvenir à dégager un périmètre complet ; prise de décision autour de la sélection prioritaire stratégique des PEM de REDD+ ; et mise en œuvre des PEM pour parvenir aux résultats de REDD+.

Concernant la participation du secteur privé, la nouvelle approche prévoira des mesures d'aide adaptées aux pays en fonction des demandes exprimées par eux ; la création de plateformes sera ainsi proposée pour faire participer le secteur privé à la conception et la mise en œuvre des PEM. Pour être fructueuse et contribuer à modifier l'attitude du secteur privé, la REDD+ doit s'inscrire plus largement dans les plans et s'articuler avec les buts de développement économique. Il importe de formuler clairement au niveau national les risques que représentent la REDD+ pour le secteur privé, et les débouchés qu'elle recèle en termes de possibilités d'investissement et de sécuriser les chaînes d'approvisionnement des matières premières. Le secteur privé ne se résume pas à de vastes multinationales. Ce sont bien souvent les petites et moyennes entreprises qui sont les moteurs de croissance, aussi bien dans les économies développées qu'en développement, et qui créent des emplois, stimulent le développement économique et sont en mesure de modifier les modes de développement actuels. Le secteur privé changera surtout de comportement en réaction aux réglementations et aux incitations et en fonction des risques et des débouchés.

¹⁶ La décision 4/CP.15 (Copenhague) stipule en préambule "Reconnaissant la nécessité d'une participation pleine et effective des populations autochtones et des communautés locales, ainsi que la contribution potentielle de leurs connaissances, à la surveillance et à la notification des activités", tandis que son paragraphe 3 met en application cet engagement et "Encourage, selon qu'il conviendra, l'élaboration de directives pour une participation effective des populations autochtones et des communautés locales au suivi et à la notification."

Les SN et/ou PdA pour la REDD+ auront des répercussions sur une part importante du secteur privé, et des implications potentiellement considérables pour les usagers directs et indirects des forêts. Le rapprochement avec les acteurs concernés du secteur privé peut contribuer à faire en sorte que les PEM atteignent efficacement les résultats escomptés de la REDD+. Pour cela, il sera peut-être nécessaire de mieux comprendre les raisons de leurs pratiques actuelles (qui contribuent au déboisement ou les autres éventuelles AAR) et de modéliser les mesures d'incitation de sorte qu'elles soient le plus à même d'infléchir ces pratiques.¹⁷ En 2011-2015, le Programme ONU-REDD a progressé en démontrant les atouts économiques d'un engagement du secteur privé, mettant en exergue les opportunités ainsi que les possibilités d'investissement liées à la REDD+. En 2016-2020, le Programme appliquera au niveau national les outils mondiaux et les enseignements acquis ces dernières années en matière d'engagement du secteur privé, et proposera des approches sur mesure pour la participation du secteur privé. Il s'agit d'une démarche essentielle, car les facteurs de déboisement et de dégradation des forêts pour le secteur privé, de même que les possibilités d'investissement de la REDD+, diffèrent largement d'une région et d'un pays à l'autre. L'approche du Programme ONU-REDD en matière de participation des parties prenantes prévoira donc un appui au niveau national dans les sphères suivantes.

Analyse des parties prenantes – idéalement, il convient de procéder en amont des préparatifs de la REDD+, voire au moment de la prospection pour la REDD+ ou de la planification des préparatifs de REDD+. Le recensement des parties prenantes est une première étape qui peut contribuer à discerner le périmètre et l'échelle appropriées pour la REDD+ dans tel ou tel pays. Il peut susciter une analyse des intérêts et des difficultés de chaque groupe de parties prenantes à la REDD+, et de leur aptitude à participer. À cet égard, l'analyse institutionnelle et contextuelle pour la REDD+ (AIC/REDD+) employée par le Programme ONU-REDD constitue une précieuse méthodologie pour aider les pays à recenser leurs parties prenantes, à appréhender leurs perspectives politiques et socio-économique autour de la REDD+ et à étudier leurs corrélations. L'AIC/REDD+ ne fournit pas seulement une analyse des parties prenantes, mais sert aussi à anticiper les points de divergence et de tension entre elles durant l'élaboration des SN et/ou PdA, et à prévoir les possibilités d'alliance et d'efforts concertés.

Plateformes multipartites – celles-ci seront au cœur de l'approche qui régira la planification stratégique pour la REDD+. Des SN et/ou PdA ayant impliqué toutes les parties prenantes concernées et affectées sont non seulement plus à même d'être acceptées (et donc appliquées), mais elles sont également plus susceptibles de réaliser avec succès leurs buts de REDD+. Jusqu'en 2015, le Programme ONU-REDD a appuyé les pays grâce à divers processus de participation, par exemple : en appuyant la participation des PA et des communautés locales ; par ses évaluations participatives de la gouvernance (EPG) ; en appuyant la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans la REDD+ ; par l'entremise d'équipes spéciales thématiques nationales ; et dans le cadre des plateformes nationales sur les matières premières de la *Green Commodities Platform* (GCP). En 2016-2020, le Programme s'efforcera d'appuyer les pays en combinant et en séquençant ces processus de sorte que l'élaboration et la mise en œuvre des SN et/ou PdA se fassent avec la participation effective des multiples parties prenantes et en tenant compte des problématiques femmes-hommes. Ces plateformes peuvent prendre diverses formes, et évoluer dans le temps. Il conviendra d'engager un dialogue politique au sein du gouvernement, et avec les parties prenantes non-gouvernementales, afin de dégager un consensus autour de la "vision" nationale de la REDD+ de la stratégie proposée en vue d'obtenir des résultats de REDD+. Les plateformes multipartites sont un moyen ouvert et transparent d'associer les principaux acteurs et d'établir les partenariats dont la REDD+ a besoin pour fructifier. Si des processus nationaux existent en ce sens, un appui peut être offert pour les rendre aptes à cette tâche. Si nécessaire, un appui peut être octroyé pour mettre sur pied les plateformes multipartites appropriées.

¹⁷ Les travaux du Green Commodities Programme (GCP) du PNUD, qui aide la création de plateformes nationales de dialogue politique pour plusieurs secteurs pertinents de matières premières, peuvent s'avérer très utiles. De même, l'initiative Finance du PNUE (UNEP/FI) associe divers acteurs du secteur privé, en collaboration avec le GCP et dans d'autres contextes. Les travaux du service de la FAO pour le Droit et le Développement sont également vitaux pour garantir des processus législatifs participatifs et ouverts à tous.

Appui à la capacité sur le terrain et sensibilisation – en complément du dialogue national, il importe que les parties prenantes, hommes et femmes étant équitablement représentés, possèdent les capacités et comprennent suffisamment la REDD+ pour pouvoir participer judicieusement. Le Programme ONU-REDD continuera d'offrir un soutien aux PA et aux communautés tributaires des forêts, dans le cadre de la REDD+ à assise communautaire (CBR+), et à déployer des efforts pour doter les PA et les OSC des capacités, institutions et processus nécessaires pour participer aux processus nationaux, régionaux et internationaux.

Ouverture à tous – pour être fructueux, les SN et/ou PdA ne doivent pas seulement déboucher sur des résultats en termes de réduction des émissions : ils doivent aussi contribuer plus largement aux buts et priorités nationaux de développement. Cela peut s'exprimer sous diverses formes : prise en compte des incidences sociales potentielles des politiques et mesures de REDD+ (en particulier sur les membres marginalisés de la société), offre de moyens de subsistance alternatifs, nouvelles perspectives d'emplois découlant des changements liés à la REDD+, partage équitable des avantages de la REDD+ ou élaboration de politiques de REDD+ susceptibles de donner lieu à de multiples avantages.

Consensus, accords et partenariats – veiller à ce que les parties prenantes s'approprient les SN et/ou PdA d'un pays et y aient réellement intérêt est essentiel au processus d'engagement des parties prenantes ; cela accroîtra les chances d'obtenir les résultats escomptés de la REDD+, et ceux-ci seront durables. Le Programme ONU-REDD appuiera cet objectif.

Acquisition des connaissances – il convient de créer un environnement sûr et neutre, favorisant le dialogue multipartite requis pour permettre aux gouvernements d'élaborer diverses solutions propices à la transition du statu quo aux résultats de la REDD+. Les plateformes de débat aux niveaux national et régional s'inspireront si possible des plateformes d'engagement des parties prenantes dans les pays partenaires. Au niveau national, divers sujets pourront être abordés : i) instruments réglementaires, ii) instruments économiques, et iii) instruments d'information (en d'autres termes, modifier les comportements respectivement par la loi, les prix et la sensibilisation). Des outils exhaustifs d'orientation axés sur les principaux enjeux de l'engagement des parties prenantes, l'égalité femmes-hommes et le FPIC ont été élaborés et sont en cours d'application dans les contextes des pays. De solides relations et une coopération pratique existent avec d'importantes circonscriptions aux échelons national, régional et international.

Si la demande lui en est faite, le Programme ONU-REDD mènera aussi des évaluations indépendantes et conseillera les pays sur les éléments suivants, qui concernent la qualité des processus d'engagement des parties prenantes :

- Prise en compte des droits et des incidences sociales et sexospécifiques dans l'identification, le recensement et l'analyse des parties prenantes ;
- Veiller à la légitimité et la responsabilisation des organes représentant les parties prenantes concernées (par ex. appui aux processus d'auto sélection) ;
- Dans les terres et territoires autochtones, respecter les systèmes traditionnels de prise de décision et de gouvernance, en conciliant la nécessité de promouvoir l'innovation dans la prise de décision et une gouvernance propice à l'égalité sociale ; et
- Identification et fourniture de suffisamment de ressources humaines, financières, techniques et juridiques pour permettre la participation effective des PA et des communautés locales (dans la prise de décision autant que dans la mise en œuvre), par exemple en renforçant les capacités des individus, des communautés et des réseaux et institutions locales pertinentes ; et
- Veiller au respect du FPIC des détenteurs de droits concernés, pour tous les aspects qui pourraient affecter leurs terres, leurs territoires et leurs ressources.

4.2. Gouvernance forestière

Introduction

Les décisions de la CCNUCC sur la REDD+ font principalement deux références à la gouvernance :

- Le paragraphe 70 de la décision 1/CP.16, où quatre des sept garanties de Cancún concernent directement la bonne gouvernance, et où l'une d'entre elles s'applique spécifiquement à la *gouvernance forestière* : i) cohérence des politiques (nationales et internationales) ; ii) gouvernance forestière (transparence et efficacité) ; iii) connaissances et droits des PA et des communautés locales ; iv) participation pleine et effective des parties prenantes concernées, en particulier les PA et les communautés locales.
- Le paragraphe 72 de la décision 1/CP.16, qui appelle les SN et/ou PdA à prendre en compte, entre autres, les questions de gouvernance forestière.

Telles qu'elles ont été décrites, ces décisions couvrent un vaste éventail d'aspects, tels que l'accès à l'information, l'obligation de rendre des comptes ; la corruption ; les régimes fonciers ; la répartition équitable des avantages ; l'égalité femmes-hommes ; les politiques/réglementations contradictoires ; le respect de l'état de droit ; l'accès adéquat à la justice ; le cadre institutionnel et les capacités ; la prise en compte des considérations sociales, économiques et environnementales ; et la coordination intersectorielle. Cette acception large se traduit également dans les demandes des pays partenaires et dans l'aspiration à un appui en faveur de la gouvernance, souvent exprimée depuis 2008.

Analyse de la gouvernance afin d'étayer le périmètre, l'échelle et les facteurs prioritaires

Comme le reconnaissent, plus ou moins explicitement, tous les documents des Programmes nationaux et les R-PP, le manque de gouvernance sont la cause sous-jacente des facteurs du déboisement de la dégradation des forêts.¹⁸ Durant l'élaboration des SN et/ou PdA, le recours aux informations sur la gouvernance pour comprendre les causes profondes des facteurs nécessite des efforts d'analyse pour identifier i) les déficits de gouvernance favorisant le déboisement, la dégradation des forêts et la gestion non durable, et, à l'inverse, les vecteurs de gouvernance propices au succès des politiques et mesures ou susceptibles de l'être ; ii) les principaux acteurs, et le fait qu'ils ont davantage intérêt aux réformes ou au statu quo ; et iii) les options possibles de politique publique les plus à même de lutter efficacement contre les facteurs et dans quel ordre. Parmi les activités possibles, citons :

- Un appui pour corriger les incohérences légales ou réglementaires dans les différents secteurs liés aux forêts, en modifiant les textes de loi et en adoptant des lois, décrets et règlements nouveaux ;
- Analyses sous l'angle de la gouvernance des causes des facteurs et de la gestion non durable, promues en facilitant les processus multipartites ;
- AIC/REDD+ pour faire mieux comprendre aux pays les perspectives politiques et socio-économiques entourant la REDD+ et étudier leurs corrélations, et modifier l'architecture institutionnelle afin de mieux mobiliser les capacités et institutions concernées ; et
- Appui aux études permettant de comprendre les risques sociaux et de gouvernance, les incidences, les avantages, et les bénéfices et inconvénients soulevés par les options de SN et/ou PdA.

Collaboration et responsabilité des institutions pour la mise en œuvre des SN et/ou PdA pour la REDD+

La mise en œuvre des SN et/ou PdA, en fonction des contextes nationaux, exigera que soient comblés certains déficits de gouvernance affectant le secteur forestier, mais également que soient renforcés les cadres juridiques, par exemple pour faire une place aux dispositions institutionnelles au sein des cadres

¹⁸ L'Institut des ressources mondiales a analysé à ce jour 46 documents de ce type : <http://www.wri.org/publication/getting-ready> (site en anglais)

réglementaires et légaux, de manière transversale dans les différents secteurs et capacités institutionnelles. Dans ce dernier cas, il s'agirait de renforcer les capacités des institutions mettant en œuvre la REDD+ (en termes de connaissances, de formation et de ressources humaines), et de manière collaborative les capacités de mise en œuvre, de façon intersectorielle entre acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux. Par souci d'efficacité, les institutions auront peut-être besoin de développer leur mécanismes de responsabilisation, en particulier des systèmes normaux de retour d'information et de dépôt et traitement des plaintes, dans le cadre de systèmes organisationnels justes, transparents, et accessible et selon les termes établis par l'État en vue de recevoir et de traiter les plaintes liées aux incidences de ses politiques, ses programmes et des activités sur des parties prenantes externes, femmes, hommes et enfants y compris.

Enfin, en vertu de la gestion modulable et de la prise de décision étayée par les faits, les systèmes devraient être élaborés de sorte de surveiller, recueillir et tirer en permanence les enseignements de la mise en œuvre des PEM, afin d'en évaluer la pertinence, l'utilité, la cohérence interne et externe, la pertinence stratégique, la rentabilité, la pérennité dans le temps et la composante relative au renforcement des capacités. L'objectif d'un tel contrôle des PEM est de permettre aux pays de juger non seulement si les cibles de telle ou telle politique ou mesure ont modifié leurs comportements, mais aussi de discerner comment étayer la prise de décisions pour améliorer ou réorienter les PEM lors de la prochaine itération des SN et/ou PdA.

Parmi les activités possibles, citons :

- Maintien de l'appui aux réformes juridiques ;
- Évaluations des besoins en capacités et plans de développement des capacités (capacités individuelles, institutionnelles et collaboratives) à divers niveaux ;
- Développement des capacités pour les institutions mettant en œuvre la REDD+, en termes de connaissances, ressources humaines et de formations ;
- Renforcement institutionnel des diverses parties prenantes gouvernementales et non-gouvernementales ; et
- Maintien de l'appui en vue de renforcer la réactivité aux remarques (formulés par ex. dans l'analyse participative de l'incidence sociale et les audits sociaux¹⁹) et les systèmes de plaintes.

L'appui à la gouvernance chevauche aussi plusieurs garanties (produit 1.2) et les dispositions institutionnelles du financement de la REDD+ (produit 3.2).

4.3. Les régimes fonciers et la REDD+

L'octroi de droits fonciers clairs sur les forêts est une incitation à gérer durablement les ressources forestières, et contribue ainsi à l'objectif de réduction des émissions de carbone. De la même manière, la clarification des droits fonciers va dans le sens d'une meilleure responsabilité. Une fois identifiés les propriétaires et les usagers des forêts, il est possible de gérer plus efficacement sur le terrain les activités de lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts. Dans de nombreux pays en développement, les difficultés soulevées par la question foncière et la REDD+ découlent souvent de la difficulté de concilier droits coutumiers et droit écrit, à laquelle s'ajoute une pression de plus en plus marquée sur les ressources forestières. Certains problèmes liés à la REDD+ leur sont communs : absence de dispositions juridiques permettant la reconnaissance de la propriété forestière ; manque de transparence dans les transactions relatives aux terrains boisés ; coût élevé et lourdeur administrative des procédures d'immatriculation des terrains boisés ; procédures tendant à exclure les pauvres ; non-respect des revendications de propriété forestière, et défaut de capacités institutionnelles pour résoudre les problèmes de propriété forestière.

¹⁹ Voir les lignes directrices du PNUD : http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic_governance/OGC/dg-ogc-Fostering_Social_Accountability-Guidance_Note-fr.pdf et *Un guide pratique pour les audits sociaux* <http://www.pogar.org/publications/ac/books/practicalguide-socialaudit-e.pdf> (en anglais)

Même s'il ne s'agit pas d'une condition, les accords de Cancún demandent aux pays en développement parties de résoudre les problèmes fonciers (1/CP.16, paragraphe 72) lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre leurs stratégies nationales. De nombreux pays sont donc conscients de l'importance des régimes fonciers dans le contexte de la REDD+, et ont sollicité l'appui du Programme ONU-REDD dans ce domaine.

L'accent mis par le Programme ONU-REDD sur ce volet s'explique par la conviction que la sécurité foncière est une importante condition habilitante pour la REDD+. Il faut souligner qu'il appartient à chaque pays de déterminer l'approche appropriée pour résoudre les problèmes fonciers, en fonction de ses spécificités. Selon les besoins des pays et les priorités, le Programme ONU-REDD peut appuyer des activités à court ou long terme, depuis les conseils techniques sur les réformes foncières fondées sur des approches participatives jusqu'aux formations à l'utilisation d'outils et méthodologies visant à améliorer la planification et la gestion de l'usage des terres. Pour résoudre les difficultés soulevées par les régimes fonciers et la REDD+, les éléments suivants sont importants :

- Appuyer une approche des régimes fonciers et de la REDD+ placée sous le contrôle des pays, en vertu de laquelle une multiplicité de parties prenantes est invitée à participer au processus d'évaluation, de renforcement des capacités et de réforme ;
- Employer les Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT) comme cadre directeur dans la résolution des questions foncières dans le contexte de la REDD+ ;
- Mettre en avant l'importance des droits de propriété coutumiers et des droits des communautés autochtones et locales ;
- Promouvoir la prise en compte des problématiques femmes-hommes et l'emploi d'une approche sexospécifique (voir plus bas) ; et
- Encourager une approche intégrée reconnaissant l'interconnectivité de la propriété forestière avec, plus largement, le régime foncier applicable aux terres et aux ressources. Identifier notamment les synergies avec les activités de VGGT dans les pays, et en tirer parti.

Au cours de la période de 2016 à 2020, une transition est envisagée dans l'appui fourni par le Programme ONU-REDD aux pays en matière de REDD+ et de régimes fonciers : certains pays qui ont déjà réalisé des évaluations commenceront à mettre en œuvre les recommandations qui en découlent, notamment en ce qui concerne les réformes juridiques et politiques, l'aménagement participatif du territoire et la cartographie de l'utilisation des sols, et le développement des capacités. Dans le même temps, plusieurs nouveaux pays se lanceront dans des évaluations de leurs régimes fonciers dans les premières années de leurs cycles. C'est dans le contexte d'un effort plus général de réforme des régimes fonciers à travers de nombreux secteurs au-delà de la foresterie qu'il faut voir le rôle joué par le Programme ONU-REDD pour appuyer l'établissement de conditions propices au foncier. Des efforts continus doivent être consentis pour harmoniser des approches et assurer leur conformité avec d'autres initiatives, et pour discerner les synergies.

Les résultats seront doubles : i) les conditions propices à la REDD+ sont renforcées par l'adoption de mesures concrètes afin de résoudre les préoccupations foncières ayant une incidence sur les forêts ; et ii) les capacités sont renforcées dans les pays pour résoudre cette question. En fonction des circonstances, citons parmi les activités possibles :

- Des évaluations globales sur les régimes fonciers dans le contexte de la REDD+, lesquelles identifient les recommandations et les étapes suivantes ;
- Réforme juridique et politique alimentés par des processus consultatifs afin de pallier les faiblesses et combler les lacunes en matière foncière dans le contexte de la REDD+ ;
- Planification de l'utilisation des terres et activités de cartographie participative pour renforcer la sécurité foncière des terrains boisés ;

- Formation et renforcement des capacités afin d'accroître les capacités en ressources humaines et favoriser les réformes foncières et les actions concrètes ;
- Participation aux processus plus larges de réformes des terres ;
- Orientations pour améliorer les procédures foncières, par exemple en simplifiant l'enregistrement des terres boisées ;
- Élaboration de dispositions sur la gestion des différends en matière foncière ;
- Mise sur pied d'un forum pour en savoir plus et débattre sur les questions soulevées par le foncier et la REDD+ ; et
- Partage d'expérience et leçons à retenir (documentation, média et vulgarisation).

4.4. L'égalité femmes-hommes et la REDD+

Introduction

L'égalité femmes-hommes et l'émancipation des femmes sont largement reconnus comme des vecteurs pour parvenir à un développement durable. Or, de nombreuses sociétés connaissent encore des inégalités sociales, économiques, culturelles et politiques qui excluent certains groupes, comme les femmes, les pauvres, les handicapés et les personnes âgées, de l'accès équitable aux ressources, les empêchant de participer pleinement et de contribuer à la REDD+, et d'en tirer profit. Conscient de ces dynamiques, le Programme ONU-REDD entend contribuer dans sa démarche à l'égalité femmes-hommes et à la pleine participation et à l'autonomisation des femmes, car il considère les femmes et les hommes comme d'importants agents de changement dont les connaissances, compétences et expériences, uniques mais souvent différenciées, sont cruciales au succès de la REDD+. Les femmes et les hommes ayant souvent des rôles, des responsabilités et des priorités différentes au sein des communautés, il est possible qu'ils ressentent différemment les effets des politiques climatiques et de REDD+. Il peut aussi arriver qu'ils réagissent à différentes mesures d'incitation et interventions de politique publique. Il importe donc de veiller à ce que les dimensions de genre et les concepts d'émancipation des femmes soient abordés lorsque l'on parle de changements climatiques, de gestion des forêts et de partage des avantages de la REDD+. La dimension sexospécifique des besoins, des usages et des connaissances peut aussi jeter un éclairage important pour déterminer le périmètre et l'échelle de la REDD+, ainsi que les PEM les plus efficaces. Ainsi, les activités de subsistance des femmes et leurs connaissances des forêts peuvent contribuer positivement à la gestion durable des forêts ou au renforcement des stocks de carbone forestiers. Comprendre les rôles divers joués par les hommes et les femmes peut dégager une analyse plus juste du problème (quels sont les facteurs du déboisement ? Quand et comment ?), aider à identifier des solutions possibles et contribuer à ce que les interventions soient applicables et pertinentes aux niveaux national et local.

En outre, l'engagement ouvert et équitable des parties prenantes et la prise en compte des problématiques femmes-hommes dans les processus de REDD+ sont aussi des éléments essentiels pour la mise en œuvre effective et efficace des stratégies de REDD+, et plus généralement, pour parvenir au développement durable. Comme cela a été pointé plusieurs fois, le succès repose en grande partie sur la capacité à rendre compte judicieusement des points de vue, des expériences et des priorités des hommes et des femmes dans la REDD+ à chaque étape, notamment dans les préparatifs de la REDD+. Fautes de cibler et d'impliquer les femmes au même titre que les hommes, de manière équitable, dans la REDD+ et les autres réponses aux changements climatiques et au développement, on risquerait ainsi de réduire la portée des incidences et des avantages du Programme ONU-REDD.

Ces raisons qui plaident pour l'inclusion des considérations d'égalité femmes-hommes et pour la promotion de l'émancipation des femmes dans les politiques, la planification et la mise en œuvre de la REDD+ trouvent aussi leur fondement dans l'AFDH en matière de développement. L'égalité des sexes est un droit humain établi par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), et proclamé dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et la CCNUCC. Plus spécifiquement, dans les accords de Cancún de la CCNUCC (Décision 1/CP.16, paragraphe 72), les parties ont demandé aux pays, "lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre leur stratégie ou leur plan d'action national, de prendre en considération, entre autres choses, les facteurs du

déboisement et de la dégradation des forêts, les problèmes fonciers, les questions de gouvernance des forêts, le souci d'égalité entre les sexes...". Les objectifs de la CCNUCC à Durban en 2011 (décision 12/CP.17, paragraphe 2) a est allé plus loin en informant les pays de la manière dont les garanties sont prises en compte, et en indiquant que l'égalité entre les sexes devait être respectée dans ce processus.

Leçons à retenir sur l'égalité des sexes

Conscient de la corrélation essentielle et des synergies entre égalité des sexes, réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts et développement durable, le Programme ONU-REDD s'est activement mobilisé pour promouvoir dans son travail l'égalité des sexes et une AFDH. Pour ce faire, une approche pluridimensionnelle a été adoptée en matière d'égalité femmes-hommes, un soutien étant dispensé au niveau global, avec des outils, des orientations et l'élaboration de rapports sur l'égalité des sexes et la REDD+, ainsi qu'au niveau national, une aide étant octroyée pour l'intégration des principes d'égalité des sexes et d'émancipation des femmes dans les activités de REDD+ menées par les pays.

Divers processus et supports d'orientation plaident pour l'intégration des considérations de genre, de l'égalité des sexes et/ou l'émancipation et l'implication des femmes. Le FPIC, les Principes et critères sociaux et environnementaux (PCSE), le modèle de R-PP, la note d'orientation sur l'intégration des questions de genre dans la REDD+ et les lignes directrices sur l'engagement des parties prenantes pour la REDD+ revêtent à cet égard une importance particulière. Au titre de la stratégie 2011-2015 du Programme, l'égalité des sexes était également l'un des principes directeurs, et l'une des normes sociales identifiées dans ses travaux sur la gouvernance nationale. L'approche du Programme pour aborder cet aspect a aussi consisté à établir des liens et des connexions avec d'autres domaines thématiques, comme la gouvernance nationale, les garanties et l'engagement des parties prenantes, afin de promouvoir une approche intégrée dans laquelle l'égalité des sexes est traitée à la fois comme un aspect distinct et comme un thème transversal dans les travaux du Programme.

Nombre d'actions appuyées par le Programme ONU-REDD ont aussi été menées aux niveaux régional et des pays, dans l'ensemble des régions, pour promouvoir dans les processus de préparation et de mise en œuvre de la REDD+ l'intégration de l'égalité des sexes et des considérations d'émancipation des femmes. De plus en plus, les pays planifient des activités, réalisent des évaluations référentielles et font apparaître dans leurs principaux documents de REDD+ un budget consacré à la prise en compte des questions d'égalité des sexes et/ou d'émancipation des femmes. Des synergies et des efforts concertés avec diverses organisations et des réseaux mondiaux, régionaux et dans les pays, ont également été lancés et entrepris pour faire avancer les activités en faveur de l'égalité dans les pays d'ONU-REDD et pour promouvoir des actions équitables et efficaces sur le terrain.

À ce jour, l'approche du Programme en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes a donné lieu à des actions de REDD+ plus équitables, plus transparentes et plus justes aux niveaux mondial et national. À mesure que les pays progressent dans l'élaboration de leurs approches pour les préparatifs de la REDD+, et débutent la phase de mise en œuvre de leurs travaux de REDD+, la nécessité est plus pressante que jamais de mieux intégrer et prendre en compte les activités sur l'égalité femmes-hommes au niveau des pays de façon plus cohérente et systématique tout au long du processus, notamment aux stades de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation. Comme cela a été mentionné plus haut (section 4.1), c'est en associant les femmes et les groupes de femmes aux plateformes multipartites conçues pour appuyer les processus de SN et/ou PdA que l'on y parviendra.

Approches et méthodes

Pour procurer un tel appui aux pays REDD+ et tirer parti dans ses travaux des acquis en matière de promotion de l'égalité des sexes et d'émancipation de femmes, le Programme continuera de suivre une approche intégrée des questions de sexes, en vertu de laquelle l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes sont traitées aussi bien comme des questions distinctes que comme des thèmes transversaux au sein de ses travaux et au travers de ses domaines thématiques. L'intégration de l'égalité des sexes étant

établie par un grand nombre de lignes directrices et de documents d'orientation et de programmation, les travaux du Programme en la matière auront désormais pour vocation de : 1) mettre en pratique ces orientations aux niveaux global, régional et national ; 2) adopter une approche systématique dans l'intégration des principes d'égalité des sexes et d'émancipation des femmes au niveau national, notamment mais pas exclusivement dans l'élaboration des PEM, l'engagement des parties prenantes, les systèmes de distribution des avantages et la création et mise en œuvre de structures encadrant les mécanismes de financement, tout en tenant compte des contextes spécifiques nationaux et locaux ; et 3) systématiser les bonnes pratiques sur la conception des politiques respectueuses de l'égalité des sexes, et le partage des expériences entre pays.

Le Programme dispensera donc un appui technique pour entreprendre ces travaux sous la forme des activités suivantes :

- Favoriser une participation sexospécifique : promouvoir l'équilibre femmes-hommes et intégrer les concepts d'égalité des sexes et d'émancipation des femmes dans les ateliers, les consultations, la prise de décision, le renforcement des capacités et les formations du Programme ONU-REDD, aux niveaux global et national ;
- Sensibiliser et doter de capacités afin de mieux intégrer les considérations d'égalité ; approfondir la compréhension des concepts d'égalité des sexes et d'émancipation des femmes, établir les capacités d'intégrer ces concepts et corriger les malentendus sur les questions d'égalité aux niveaux global et national ;
- Procéder à des évaluations sexospécifiques : mener une analyse des sexes et des exercices d'inventaires, qui établissent une situation de référence et identifient les points à améliorer dans les politiques et la programmation de la REDD+, les aspects où l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes peuvent être améliorés ; et
- Élaborer pour le Programme ONU-REDD des cadres de notification et de surveillance sensibles à l'égalité des sexes : recueillir des données pour suivre et évaluer l'application des actions d'intégration et la notification des résultats qui en découlent.

On peut s'attendre à ce que les méthodes favorisent une plus grande réactivité à l'égalité des sexes dans les activités appuyées par le Programme ONU-REDD, et qu'elles contribuent à résoudre les déséquilibres rencontrés dans les processus de REDD+, aussi bien dans les pays que dans l'ensemble des structures d'appui aux niveaux régional et mondial.

5. Exécution du Programme

5.1. Principes

Le Programme ONU-REDD intervient en vertu des principes de programmation conjointe du Groupe de développement des NU (GNUD), et en application d'un outil de financement conjoint du GNUD. Il recourt à un Fonds d'affectation spéciale multipartenaire (FASM) qui reçoit collectivement les fonds des donateurs, et la mise en œuvre revient aux organismes participants des NU (selon la modalité de canalisation des fonds). Les trois organismes participants, la FAO, le PNUD et le PNUE, ont choisi de travailler en partenariat pour relever les défis multidimensionnels et complexes soulevés par la REDD+, lesquels exigent une expertise combinée.²⁰ Le Programme est en outre guidé par cinq principes interdépendants dictés par le GNUD :

- Adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme (AFDH) pour l'élaboration des programmes, en se référant tout particulièrement aux directives du GNUD sur les problématiques des populations autochtones ;
- Promotion de l'égalité des sexes ;
- Renforcement de la durabilité environnementale ;

²⁰ Voir la section 2.4 (ci-dessus).

- Gestion axée sur les résultats ; et
- Renforcement des capacités.

5.2. Cycle de programmation et arrangements de mise en œuvre

La section suivante présente un aperçu des principaux processus, en mettant en avant les principes directeurs et les principales démarches qui seront étoffées dans les futures lignes directrices relatives à la programmation. Le principe directeur qui sous-tend le cycle de programmation consiste à intervenir à la demande des pays, répondre à leurs besoins et dispenser une assistance de qualité de manière effective, efficace et transparente.

Prospection technique

Un appui initial en faveur de la prospection technique sera entrepris par le Programme ONU-REDD en fonction des missions conjointes menées par les trois organismes et sur la base d'un aide-mémoire qui tient compte des facteurs pertinents tels que : les informations existantes et les données disponibles ; les priorités, stratégies et plans nationaux ; l'expérience du Programme des UN et de l'équipe des NU dans le pays ; l'appui politique en faveur de la REDD+ ; les capacités nationales ; l'appui des autres initiatives bilatérales, multilatérales et non-gouvernementales concernées ; et les points de vue des groupes de parties prenantes pertinents. On peut s'attendre à ce que cet exercice fasse mieux et plus largement comprendre les besoins et les observations nécessaires au Programme ONU-REDD. Cela permettra de délimiter le périmètre de l'appui ONU-REDD sur mesure, en fonction des besoins de chaque pays, et de recenser les efforts déjà consentis, pour renforcer les complémentarités et éviter les doubles emplois. Du point de vue du suivi et de la notification, cette démarche favorisera la comparaison et préparera le terrain pour le regroupement d'informations et la notification et la vérification axées sur les résultats. Lorsque des évaluations ont déjà été effectuées, par exemple par le pays ou par d'autres partenaires de REDD+, celles-ci peuvent être employées au moment de la mission conjointe. Cette démarche de prospection devrait donner lieu à des programmes dont la teneur sera taillée sur mesure et propre aux pays. Ce processus contribuera à définir (i) les principales institutions nationales à impliquer, (ii) l'appui des organismes des NU, (iii) les possibilités de coordination avec d'autres initiatives et (iv) les modalités opérationnelles spécifiques les plus adaptées au contexte de chaque pays.

Supervision du Programme

Conformément au principe appelant à une solide appropriation et à une prise de décision collégiale et commune, la supervision du programme du pays sera assurée par un Comité directeur national (CDN) mis en place après l'approbation de l'attribution de fonds. Les CDN appliqueront les normes du Programme ONU-REDD et réuniront parmi leurs membres décisionnaires des représentants des OSC et des PA. Les CDN joueront le rôle de plateforme pour suivre les avancées, traiter les éventuels retards, changements ou réorientations des programmes, et veiller au respect et à l'exécution des résultats tels qu'ils sont escomptés et ont été approuvés par le conseil exécutif. Toutes les modalités seront concernées, quelle que soit la taille de l'appui dispensé. Le CDN est de facto chargé de veiller à la bonne exécution du Programme au niveau national. Les équipes du Programme ONU-REDD des organismes participants seront garantes de l'assurance-qualité, surveilleront le CDN et y participeront, pour veiller à ce que ses décisions soient conformes à la démarche du Programme ONU-REDD, dans le fond et tout au long des processus.

Gestion adaptative

Les révisions à apporter au cadre de résultats et au budget doivent être entreprises au niveau des pays, et nécessitent l'approbation du CDN. Selon les spécificités du pays, les CDN reçoivent du conseil exécutif l'autorité d'effectuer des changements, selon des seuils et des procédures à définir. Cette modification a pour objet de résoudre les processus en vigueur, qui sont susceptibles de nécessiter une décision du Conseil d'orientation et ainsi de restreindre la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes au niveau national.

Assistance technique et assurance-qualité

Le Programme ONU-REDD appuie ou conseille la plupart des pays actuellement engagés dans le processus de CCNUCC. Le Programme est reconnu et apprécié par les pays de REDD+ pour la qualité de ses politiques et de ses conseils techniques dispensés par l'intermédiaire des équipes spécialisées des trois organismes participants. Le Programme ONU-REDD réunit un large échiquier de praticiens de la REDD+, qui couvrent tout le champ d'expertise et de spécialisations requis pour appuyer les pays dans leurs efforts de REDD+. L'équipe de soutien technique mondiale et régionale des trois organismes assurera la mise en œuvre des effets et des thèmes transversaux (évoqués dans les sections 3 et 4, ci-dessus). Cette considérable expérience pratique continuera d'être déployée afin d'offrir aux pays de REDD+ un appui propre à chaque pays et objectif sur le terrain.

Il n'a pas toujours été aisé de mettre en commun l'expertise et les compétences des trois organismes participants, et, comme le relève l'évaluation externe, cela a parfois provoqué une augmentation des coûts de transaction pour les interlocuteurs nationaux, et le séquençage des observations a pu en pâtir. L'appui du Programme ONU-REDD aux pays partenaires sera donc organisé par l'intermédiaire des "**équipes interinstitutions d'appui aux pays**" constituées de manière à répondre au profil et aux besoins techniques et de fond d'un pays en termes de REDD+. Les équipes dispenseront un appui politique et technique coïncidant avec les spécificités de chaque pays. Les équipes d'appui aux pays du Programme ONU-REDD sélectionneront l'un de leurs membres (le conseiller ONU-REDD en chef) comme relais entre les équipes de pays des NU et les interlocuteurs nationaux.

Un organisme chef de file des NU sera en outre choisi comme le principal interlocuteur du gouvernement et des interlocuteurs nationaux dans le pays pour tout ce qui touche à la mise en œuvre de l'appui ONU-REDD. L'organisme chef de file des NU dans le pays sera désigné en consultation avec les bureaux des organismes des NU dans le pays, les interlocuteurs nationaux et le coordonnateur résident des UN, en fonction des circonstances de chaque pays.

Arrangements de mise en œuvre

Les enseignements tirés au cours de la phase actuelle du programme indiquent que (i) les institutions de gestion des forêts sont souvent bien placées pour jouer un rôle moteur dans les processus techniques de la REDD+, mais moins dans les processus politiques ; (ii) il est impératif que les stratégies nationales ou plans d'action pour la REDD+ soient corrélées avec les processus de planification nationale du développement, et n'apparaissent pas comme des documents isolés ne concernant que le secteur forestier ; et (iii) dans le choix des PEM ciblées pour la mise en œuvre, il importe de se rapprocher des décideurs politiques en matière de planification ou des ministères des finances, ou d'agir dans le cadre des dispositifs existants de coordination interministérielle. Le Programme avait traditionnellement un interlocuteur unique, souvent une institution ayant mandat dans le secteur des forêts ou auprès duquel était basé le point focal REDD+. Étant entendu qu'il faut mieux comprendre l'économie politique de la REDD+ dans un pays donné, et de mieux calibrer le rapprochement avec les institutions nationales, une analyse du contexte institutionnel sera systématiquement entreprise pour la conception des dispositifs de mise en œuvre au niveau gouvernemental.

Au niveau national, tirant parti des enseignements de la période écoulée et des conclusions des différentes évaluations, le recours à des arrangements nationaux de mise en œuvre sera optimisé pour renforcer l'appropriation par les pays. Dans chaque pays, le Programme ONU-REDD interviendra par le truchement d'une modalité unique rationalisée. Il faudra pour cela harmoniser les arrangements administratifs et financiers des trois organismes des NU en interne, et mettre en place un arrangement contractuel et de notification unifié pour chaque programme. Les arrangements de mise en œuvre seront définis en tenant compte (i) de la mission et des capacités des partenaires nationaux pour la mise en œuvre ; (ii) des partenaires de mise en œuvre préalablement sélectionnés et associés ; (iii) de la direction prise pour la conception du programme en termes techniques et de fond ; (iv) des prérogatives fiduciaires, financières et de responsabilité.

Niveau global

Au niveau global, les arrangements de mise en œuvre s'articuleront comme suit. Ils compteront un groupe d'administration (GA), composé d'un représentant de chaque organisme et du secrétariat du Programme ONU-REDD. Le GA sera responsable de la supervision conjointe, de la planification consolidée et efficace, de l'établissement des budgets et de la notification axée sur les résultats (suivi et évaluation) pour l'ensemble du Programme, formant une structure organisationnelle et décisionnelle rationalisée. Les membres du GA rendront des comptes « vers le haut » au sein des trois organismes des NU participants. Les hauts représentants – membres du groupe de stratégie – participeront à la prise de décisions stratégiques du Programme et la conseilleront dans le cadre du Conseil d'orientation, et faciliteront le fonctionnement et l'exécution le cas échéant.

Le secrétariat assurera la coordination d'ensemble et appuiera le fonctionnement du GA et le mécanisme de gouvernance du Programme. Les dispositions d'hébergement du secrétariat seront davantage optimisées afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience et de traduire la taille et le périmètre du Programme et de sa structure de gouvernance, et de satisfaire les exigences de différents types d'appui envisagés.

5.3 Partenariats

Les partenariats revêtent une importance cruciale pour le Programme ONU-REDD. Son objectif principal est de collaborer aux niveaux national et mondial de sorte que les pays soient en mesure d'élaborer des politiques et des mesures de REDD+ (actions axées sur les résultats) ouvrant la voie à une réduction des émissions de GES, conformément aux décisions des organes concernés de la CCNUCC.²¹ Outre les gouvernements nationaux et les autres parties prenantes, plusieurs organismes bilatéraux et multilatéraux sont associés à l'appui aux préparatifs ou à la mise en œuvre de la REDD+, ou dans l'expérimentation des éléments de rémunération en échange des d'AAR de REDD+. Le Programme ONU-REDD continuera de jouer un rôle constructif en aidant les pays à coordonner les initiatives liées à la REDD+ et à veiller à ce qu'elles (1) soient conformes à la vision nationale, (2) respectent les décisions et préconisations de la CCNUCC et (3) soient propices à des avancées dans le cadre de la CCNUCC. Le Programme ONU-REDD mettra à profit ses avantages comparés (évoqués dans la section 2.4) pour fournir son appui d'une manière concertée et cohérente et optimiser les complémentarités. Certaines possibilités et options de collaboration stratégique sont présentées ci-après.

Le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) de la Banque mondiale possède un fonds de préparation et un fonds carbone (FC). La coordination entre le Programme ONU-REDD et le FCPF en matière de préparation à la REDD+ est largement connue, au niveau mondial aussi bien que national. Quelques exemples : organisation consécutive des réunions des organes de gouvernance ; modèles communs de documents ; directives conjointes (sur l'engagement des parties prenantes, par exemple) ; et nombre d'autres exemples d'étroite collaboration sur le terrain et d'enchaînement des actions d'appui. Cette collaboration se poursuivra sur les préparatifs. Le FC du FCPF est un élément essentiel des efforts à long terme pour faire valoir les avantages de REDD+, notamment pour mener des projets pilotes sur la création et les transactions d'actifs. Conformément à son attachement, présenté ci-dessus, en faveur des partenariats, le Programme ONU-REDD pourra être amené à aider les efforts du FC, notamment en aidant à démontrer comment les politiques et les mesures peuvent aboutir à des résultats mesurables en termes de réductions des émissions ou de renforcement des stocks de carbone forestiers.

Le Fonds vert pour le climat (GCF) est désormais doté d'un modèle logique initial et d'un cadre de mesure de la performance (PMF) pour les paiements de la REDD+ axés sur les résultats (voir la décision du GCF B.08/08, consultable ici : [décision du Conseil - huitième réunion](#), en anglais). Le modèle logique et le PMF sont préparés conformément aux directives méthodologiques du cadre de Varsovie pour la REDD+ et en réponse à la décision B.07/04 du Conseil du GCF. Autrement dit, le GCF est à même de jouer un rôle important dans le financement de résultats de la REDD+ reconnus dans le processus de la CCNUCC. Le

²¹ En d'autres termes, cette ambition est conforme à l'objectif de développement et à la théorie du changement du Programme ONU-REDD présentés dans la section 3.

Programme ONU-REDD, dont l'axe stratégique entre en résonance avec l'objectif affiché par le GCF, est donc pertinent pour ce dernier. En s'employant à aider les pays à obtenir des résultats de REDD+ susceptibles d'être reconnus dans les processus de la CCNUCC, le Programme ONU-REDD peut – par l'intermédiaire de ses organismes participants – contribuer à préparer les pays à la REDD+ et offrir des conseils techniques en appliquant les orientations méthodologiques du Cadre de Varsovie pour la REDD+. À l'inverse, en prêtant une attention prioritaire aux paiements en échange des résultats de REDD+ reconnus par le processus de la CCNUCC, le GCF donnera l'assurance que les efforts coïncidant avec l'axe stratégique du Programme ONU-REDD seront récompensés. Cette relation réciproquement avantageuse peut donner lieu à des synergies entre le Programme ONU-REDD et le GCF et susciter des enseignements et des expériences qui éclaireront les futurs moutures du modèle logique initial et du PMF du GCF. L'accès aux ressources du GCF passe par les entités de mise en œuvre, et des intermédiaires accrédités du GCF, et les communications officielles avec GCF concernant des propositions de financement doivent être canalisées par les Points focaux désignés au sein de ces entités. Le PNUD a été approuvé pour accréditation par le Conseil du GCF, et les candidatures de la FAO et du PNUE sont en cours et/ou dans les réserves d'évaluation des demandes d'accréditation du GCF.

Il est également possible d'harmoniser l'appui aux pays avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), notamment dans la mesure où les stratégies nationales de REDD+ éclairent l'élaboration des projets du FEM, et pour financer la mise en œuvre des politiques et mesures de REDD+ en vue d'entreprendre des actions axées sur les résultats. Il importe de maintenir une étroite coordination entre les équipes du Programme ONU-REDD et du FEM de chaque organisme afin d'identifier les moyens possibles de coordonner la programmation, et de procéder régulièrement à des échanges de portefeuille. Le Programme ONU-REDD – par le biais de ses organismes participants – peut indiquer comment les projets du FEM peuvent au mieux aider les pays à appliquer les directives méthodologiques du Cadre de Varsovie pour la REDD+. Les communications officielles avec le FEM passent par les Points focaux du FEM au sein de chaque organisme.

Le Programme d'investissement pour la forêt (FIP) du Fonds d'investissement climatique (FIC) des banques multilatérales de développement a également pris une place importante comme partenaire, en jetant les bases des préparatifs de la REDD+ dans un nombre limité de pays (pilotes). Des programmes d'investissement destinés à lutter contre les principaux facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts et à améliorer l'utilisation des terres sont en cours d'exécution, et permettront de dégager des enseignements importants pour l'élaboration des PEM. Des fonds supplémentaires ayant été engagés en faveur du FIP, il s'avèrera peut-être nécessaire d'étudier un rapprochement.

Enfin, il faut noter l'existence d'un certain nombre de partenaires bilatéraux et non-gouvernementaux et d'initiatives, notamment placées sous le contrôle des pays, liées à la REDD+, avec lesquelles le Programme ONU-REDD peut collaborer. Alors que la conception de la stratégie 2016-2020 s'achève et que le cadre de résultats s'apprête à être érigé, il sera utile de préciser le rôle de la collaboration et les efforts conjoints des autres partenaires contribueront à l'incidence générale et aux effets du Programme.

5.4. Connaissances et renforcement des capacités

La gestion des connaissances (GC) se comprend dans le Programme ONU-REDD comme une approche systématique destinée à favoriser la circulation libre et efficace des connaissances pour atteindre les objectifs convenus. Il s'agit d'un ensemble d'outils, de processus et de méthodes créant des conditions propices permettant de susciter, recueillir, partager, adapter et employer efficacement les connaissances pour atteindre leurs buts. La gestion des connaissances facilite la collecte, la diffusion et le partage des connaissances existantes, mais également la création, la diffusion et le partage des nouvelles connaissances. Dans le contexte de la REDD+, les connaissances constituent une composante clef du renforcement des capacités, considéré par les pays comme essentiel à la REDD+. Il est toutefois admis que les besoins des pays de REDD+ en matière de connaissances varient et divergent. Cela s'explique par le fait que les connaissances techniques sur la REDD+ sont de plus en plus avancées, le nombre croissant de pays qui amorcent des activités de préparation à la REDD+, les connaissances de plus en plus nombreuses des

pays qui, après avoir préparé la REDD+ et acquis de l'expérience, sont désormais au stade de la mise en œuvre, et par les préconisations de la CCNUCC sur la REDD+.

De ce fait, la gestion des connaissances (GC) est un processus crucial pour l'exécution du cadre stratégique 2016-2020 du Programme, appelé à renforcer l'aide aux pays et à leur donner accès à des connaissances étayées et fondées sur des preuves sur la préparation et la mise en œuvre de la REDD+ conformément aux exigences de la CCNUCC sur la REDD+, et de partager ces connaissances. Comme le préconise l'approche renforcée de contrôle par les pays, les connaissances seront traitées de manière exhaustive, coordonnée et sur mesure, qu'il s'agisse des besoins de connaissances ou de leur accessibilité dans des contextes locaux. Les connaissances ainsi gérées seront également pratiques, iront dans le sens de l'action de REDD+ au niveau des pays et se fonderont sur les enseignements acquis par le Programme ces sept dernières années.

La gestion des connaissances a également pour but de mettre à profit le savoir des trois organismes des NU collaborant au Programme, qui satisfont ainsi à la philosophie "unis dans l'action". Le Programme est conscient de l'importance d'une approche multisectorielle pour la REDD+, de sorte que son travail sur la GC peut être employé pour se rapprocher de divers secteurs et pour y faire mieux connaître la REDD+. Le travail de GC du Programme est également un mécanisme qui appuie le renforcement des capacités d'un grand nombre de praticiens de la REDD+ dans le monde, grâce aux outils d'apprentissage en ligne.²²

À la lumière de ce qui précède, des systèmes et des outils de GC seront élaborés, notamment une plateforme en ligne, afin de satisfaire les besoins des pays et de faciliter la systématisation des connaissances par les praticiens de la REDD+, les décideurs, les donateurs et les autres parties prenantes, et de leur donner un meilleur accès à ces connaissances. Cette démarche s'exprimera par exemple dans la création d'outils, de processus et de méthodes facilitant technologiques et non-technologiques facilitant l'identification, le recueil, le partage et l'application des enseignements de REDD+ en vue d'obtenir les PAR pour la REDD+. L'emploi de ces ressources sera facilité et aidé grâce des formations, pour permettre aux pays partenaires d'y participer et d'en profiter pleinement. Quelques activités indicatives :

- Veiller à ce que la plateforme de connaissances soit accessible aux parties prenantes ;
- Faciliter le recours aux outils et systèmes de connaissances, notamment grâce aux formations régionales et dans les pays ;
- Développer des réseaux en ligne de praticiens aux niveaux mondial, régional et thématique, en fonction des besoins des pays ;
- Mettre sur pied une base de données d'experts sur la REDD+ ; et
- Gérer un recueil de connaissances sur la REDD+.

Les capacités de REDD+ seront en outre étoffées par le partage des connaissances, notamment l'Académie pour la REDD+ et les autres activités de renforcement des capacités, et par l'élaboration des supports de connaissances. Les préparatifs de la REDD+ et les capacités des pays à la mettre en œuvre bénéficieront des séances de formation régionales et dans les pays et des outils disponibles, c'est-à-dire l'Académie pour la REDD+.²³ Outre les sessions régionales et nationales dispensées en face à face dans le cadre de l'Académie pour la REDD+, la communauté des praticiens de la REDD+ pourra avoir accès aux ressources pédagogiques

²² Le Programme ONU-REDD conservera et continuera d'améliorer son site internet (www.un-redd.org) et son espace collaboratif de travail (www.unredd.net), principaux outils de communication et de GC. Le Programme s'emploiera aussi à conférer une meilleure visibilité et à mieux identifier son personnel en adoptant une adresse électronique unique (@un-redd.org).

²³ En 2014, le Programme ONU-REDD a mis sur pied une initiative de renforcement des capacités organisée autour d'un cursus, l'Académie pour la REDD+, afin d'aider les pays partenaires dans leurs activités nationales de REDD+. L'objectif d'ensemble consiste à renforcer les capacités à la demande, de manière holistique et ciblée, en vue des actions nationales de REDD+. Au cours de la période 2016-2020, l'Académie pour la REDD+ devrait rassembler une masse critique de capacités à l'échelon national susceptible d'aider les préparatifs et la mise en œuvre de la REDD+. L'enseignement de l'Académie pour la REDD+ se fonde sur le Cadre de Varsovie pour la REDD+ et sur les connaissances vérifiables et l'expérience acquise par le Programme ONU-REDD ces six dernières années.

sur une plateforme en ligne qui permettra au Programme ONU-REDD de partager à moindre coût les connaissances sur la REDD+ avec un large public dans le monde. Quelques exemples d'activités possibles :

- Identifier, recueillir et partager les connaissances sur la REDD+ à l'échelon national, régional et mondial, y compris les enseignements acquis ;
- Animer les activités en matière de connaissances et faciliter l'élaboration de supports de connaissances qui aident les pays à partager leurs propres connaissances et à accéder à celles des autres, en fonction de leurs besoins ;
- Produire et diffuser des supports de connaissances sur la REDD+ en fonction des besoins des pays, conformément aux préconisations de la CCNUCC ;
- Entreprendre des évaluations des besoins régionaux en connaissances ;
- Organiser des manifestations de partage des connaissances, par exemple des ateliers mondiaux, régionaux et nationaux, des échanges Sud-Sud et des visites d'étude ;
- Faciliter les partenariats mondiaux, régionaux et entre pays autour des connaissances ;
- Représenter dans les rapports du Programme ONU-REDD les examens par les pairs et les analyses après action afin d'identifier et d'appliquer les enseignements tirés en vertu de la gestion axée sur les résultats.
- Concevoir et réaliser des sessions régionales et nationales de l'Académie pour la REDD+ en face à face ;
- Adapter la teneur des cours de l'Académie pour la REDD+ en fonction des besoins spécifiques en connaissances des régions et des pays ;
- Élaborer et améliorer constamment le nouveau matériel didactique qui répond à l'évolution des besoins de connaissances sur la REDD+ et aux priorités des pays partenaires ; et
- Concevoir, créer et administrer les cours en ligne de l'Académie pour la REDD+, en phase avec l'évolution des connaissances et des besoins des praticiens de la REDD+.

6. Estimations préliminaires des coûts

Une estimation indicative des coûts du Programme ONU-REDD de 2016 à 2020 est en cours d'élaboration pour les effets et les produits stipulés à la section 3 (plus haut). Il est prévu qu'une évaluation exhaustive de l'état et des besoins soit menée pour déterminer le périmètre et l'échelle de l'appui nécessaire dans les régions et pays divers.

À ce stade, le financement estimé des quatre principaux effets sont les suivants :

- Les activités de mise en œuvre des effets 1 et 2 du Programme peuvent nécessiter des montants de l'ordre de 100 millions de dollars É.-U., dans l'hypothèse de 10 à 15 pays bénéficiant d'un appui pour l'ensemble du processus de préparation, et d'un appui sur mesure octroyé à 30 à 35 pays.
- La mise en œuvre des AAR pour la REDD+, au titre de l'effet 3 du Programme, pourrait être entreprise dans un groupe de cinq à huit pays sélectionnés au cours de la période 2016 à 2020 et exigerait un montant de 180 millions de dollars É.-U.
- Le financement estimé des activités de gestion des connaissances s'élève à 20 millions de dollars É.-U.

Le coût total estimé à titre préliminaire pour les cinq années du Programme s'élève donc à 300 millions de dollars É.-U. Différents scénarii pour les coûts de l'appui sont en cours d'élaboration, en tenant compte des demandes d'aide et de la disponibilité des fonds.

7. Suivi et évaluation

La conception d'un cadre exhaustif axé sur les résultats pour suivre l'avancement du Programme sera entreprise en tenant compte des incidences, effets et produits stipulés dans la TdC. Des rapports seront réalisés régulièrement afin de rendre compte des avancées par rapport aux indicateurs convenus et afin d'informer les instances de décision. Des évaluations périodiques seront également menées.

Annexe A. Sélection de références

Organisation des nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers*. Rome, Italie : Organisation des nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2012.

A. Frechette, M. De Bresser, R. Hofstede, *Évaluation externe du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD), Programme ONU-REDD*. Volume I et II. Nairobi, Kenya : PNUE, juillet 2014.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat : *Changements climatiques 2013, Les éléments scientifiques*. Contribution du Groupe de travail I au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [sous la direction de Stocker, T.F., D. Qin, G.-K. Plattner, M. Tignor, S. K. Allen, J. Boschung, A. Nauels, Y. Xia, V. Bex et P.M. Midgley]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York (État de New York), États-Unis d'Amérique.

Kissinger, G. De Sy, V., Herold, M.,. *Drivers of Deforestation and Forest degradation: A Synthesis Report for REDD+ Policy Makers*. (Les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts : rapport de synthèse pour les décideurs de la REDD+) Vancouver, Canada : Lexeme Consulting, août 2012

Programme des Nations Unies pour l'environnement. *Renforcer le capital naturel : Comment la REDD+ peut soutenir une Economie Verte*. Nairobi, Kenya : Report panel international pour la gestion durable des ressources, Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2014.

Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. *Plateforme internet sur la REDD*. Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, 2014. 18 février 2015.
http://unfccc.int/land_use_and_climate_change/redd_web_platform/items/4531.php.

Programme ONU-REDD. *En marche vers la REDD+ : Appui du Programme ONU-REDD à la préparation au processus REDD+ 2008-2013, 2011-2013*. Genève, Suisse : le Programme ONU-REDD, 2014.

Programme ONU-REDD. *Stratégie 2011-2015 du Programme ONU-REDD*. Genève, Suisse : Le Programme ONU-REDD, 2010.

Programme ONU-REDD. Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD), Document cadre de la FAO, du PNUD et du PNUE. Organisation des nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme des Nations Unies pour le développement et Programme des Nations Unies pour l'environnement. Juin 2008.

Annexe B. Succès de l'ONU-REDD dans les préparatifs de la REDD+

NB – Les données ont été parcourues afin de tirer une masse importante de renseignements des rapports annuels d'avancement depuis 2009, pour un total de 28 pays. Les données ont ensuite été réparties selon un choix convenu de produits, d'effets et d'incidences du Programme. Cet exercice a donné lieu aux réalisations résumées ci-après :

Produits du Programme

Ces cinq dernières années, le Programme ONU-REDD a aidé les pays en développement à progresser afin d'être prêts pour la REDD+. Il a procédé essentiellement en élaborant et en fournissant des outils, des approches méthodologiques et des documents d'orientation présentant, explicitant et formulant les éléments de la préparation à la REDD+, et en offrant aux pays les moyens d'instaurer et de faire fonctionner ces éléments dans leurs propres contextes. Cette démarche s'est accompagnée de formations entreprises au niveau national et régional. À mesure que les pays se dotaient de capacités, le Programme a mis particulièrement l'accent sur l'animation de formations Sud-Sud, à l'occasion desquelles les pays participants ont pu échanger leurs expériences et apprendre les uns des autres grâce au réseau de praticiens de la REDD+.

En particulier, le Programme ONU-REDD a appuyé les produits susmentionnés en :

- Produisant et diffusant 61 outils, documents d'orientation et cadres stratégiques en matière de MRV, de gouvernance, d'engagement des parties prenantes, de garanties et d'économie verte, autant de thèmes pivots ;
- Dispensant une formation ciblée à 4 966 personnes de pays en développement sur les thèmes pivots de la préparation à la REDD+ : la MRV, la gouvernance, l'engagement des parties prenantes, les garanties et l'économie verte ;
- Animant 18 formations / échanges Sud-Sud et en organisant 33 ateliers régionaux de formation afin d'échanger les connaissances et les expériences acquises dans l'adoption et l'emploi des outils et méthodologies de préparation à la REDD+ élaborés par les trois organismes des NU.

Effets du Programme

Grâce aux travaux mentionnés ci-dessus et destinés à renforcer les capacités, les pays participants ont pris une série de mesures pour mettre en application les préparatifs de la REDD+ et se préparer aux FAR. À ce titre, les outils, directives et cadres élaborés par le Programme ONU-REDD ont été adoptés, employés et mis en œuvre au niveau national, les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts ont été attentivement analysés, des processus plus rigoureux de gouvernance et de prise de décisions ont été instaurés pour ce qui a trait aux forêts, aux terres et aux régimes fonciers, et de nouvelles stratégies, plans et PLR ont été adoptés par les pays participants en matière de REDD+ et d'économie verte.

Ces actions se sont traduites par les effets suivants :

- 24 pays ont appliqué les outils, documents d'orientation et cadres stratégiques en matière de préparatifs de la REDD+ ;
- Six pays appuyés par le Programme ONU-REDD ont adopté ou modifié 15 lois, règlements ou décrets nouveaux applicables à la préparation de la REDD+ et/ou l'économie verte ;
- Cinq pays appuyés par le Programme ONU-REDD ont entrepris une analyse des facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts dans le cadre de leurs processus de SN et/ou PA²⁴ ;

²⁴ Ce chiffre est incomplet. Il ne concerne que les pays qui établissent des rapports conformément au nouveau cadre de notification annuelle, à l'exclusion des pays qui ont cessé de recevoir l'appui du Programme ONU-REDD avant 2014.

- 15 pays appuyés par le Programme ONU-REDD ont établi 23 plateformes multipartites au niveau national ou infranational, sous l'égide du gouvernement et employées dans les processus de planification et de prise de décisions en matière de REDD+ ;

Incidences du Programme

Les effets du Programme ont permis aux pays appuyés par le Programme ONU-REDD d'élaborer et de mettre en place les éléments opérationnels de préparation à la REDD+, ainsi qu'un processus plus vaste de développement durable et propice à la REDD+. Entre 2009 et 2014, les pays en développement ont participé activement aux processus de la COP de la CCNUCC, et ont su mettre à profit leurs expériences acquises dans l'élaboration des préparatifs de la REDD+ afin de plaider pour l'architecture mondiale de REDD+ qui voit le jour, et de l'influencer. Autrement dit, il y a eu convergence entre les actions pilotes qui sont actuellement mises en place au niveau national par les pays en développement et le consensus mondial sur ce que constitue la préparation à la REDD+.

Ces éléments ont abouti à l'incidence suivante :

Vingt pays sont en train de créer un ou plusieurs éléments opérationnels de préparation à la REDD+, et huit pays ont achevé et créé un ou plusieurs éléments opérationnels de préparation à la REDD+ au niveau national ou juridictionnel.

Annexe C. Suites données à l'évaluation externe du Programme ONU-REDD

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, avril 2015
1	<p>Le Conseil d'orientation devrait réexaminer le but général et les objectifs stratégiques du Programme ONU-REDD, afin de résoudre les principales difficultés que rencontre la REDD+ et de s'adapter au contexte dynamique dans lequel opère le Programme.</p> <p>Pour doter le Programme d'une meilleure robustesse et d'une plus grande résilience, il convient en outre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appuyer des solutions impulsées par les pays, qui intègrent diverses approches axées ou non sur la performance (c.à.d. des solutions qui ne dépendent pas d'incitations compensatoires ni de rémunérations) ; • lutter contre les facteurs sous-jacents qui influencent l'usage des terres et les changements d'occupation des sols aux niveaux local et mondial (par ex., politiques de développement agricole et rural, régimes fonciers, politiques économiques, chaînes d'approvisionnement mondiales, accords commerciaux, demandes des marchés légaux et illégaux, etc.) 	<p>La vocation et les objectifs stratégiques du Programme ont été abordés dans l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique grâce à un processus participatif impliquant toutes les parties prenantes. Le Conseil d'orientation a examiné une première ébauche initiale du cadre stratégique 2016-2020 lors de sa réunion du novembre 2014.</p> <p>Les arrangements de gouvernance pour le nouveau Programme proposent en outre de séparer les discussions et décisions stratégiques et opérationnelles, afin de ménager suffisamment de temps pour les débats sur les objectifs stratégiques et l'examen des résultats du Programme.</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, avril 2015
2	<p>En consultation avec les pays partenaires et les autres parties prenantes, le groupe d'administration (GA) du Programme ONU-REDD devrait élaborer une théorie du changement robuste qui explique ce que le Programme entend accomplir et comment il y parviendra (c.à.d. articuler la théorie et l'action).</p> <p>En ce sens, il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • expliciter l'objet et les raisons d'être des composantes existantes de la programmation (c.à.d., AAN-PG et PN) afin d'en consolider les complémentarités ; • revoir le périmètre du Programme (enjeu principal et portée) et les modalités de mise en œuvre (par ex., recruter davantage de personnel national/régional et des experts techniques) ; <p>Valider les hypothèses et les résultats escomptés avec les principaux partenaires de développement, et éventuellement un groupe d'experts externes qui pourrait offrir des conseils objectifs et proposer les meilleurs moyens d'obtenir les résultats et l'incidence de développement.</p>	<p>Le GA a rédigé une ébauche de théorie du changement (TdC) sur laquelle reposera le nouveau cadre stratégique 2016-2020, la dernière version ayant été communiquée aux parties prenantes du Programme le 27 février 2015. Cette ébauche découle d'un processus de consultation approfondie débuté en août 2014 avec toutes les parties prenantes du Programme (pays en développement partenaires, donateurs, organismes, etc.). Les travaux sur la TdC constituent les bases du cadre de suivi axé sur les résultats.</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, avril 2015
3	<p>Les organismes partenaires des NU devraient se rapprocher davantage du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) de la Banque mondiale afin d’harmoniser pleinement les normes et les approches, d’éliminer les doubles emplois et de renforcer l’exécution conjointe autour des compétences centrales des organismes.</p>	<p>Pour progresser vers une coopération resserrée avec le FCPF, les deux initiatives ont déjà commencé d’examiner des solutions pour renforcer leur collaboration et les synergies. Les débats portent sur les moyens qui permettraient aux deux initiatives multilatérales – et aux autres initiatives de REDD+ - de démontrer ce qu’elles entreprennent pour aider les pays à appliquer leurs objectifs de REDD+, les décisions de la CCNUCC et ce, de manière cohérente et complémentaire ; une démarche pour articuler stratégiquement les approches et les efforts pour en accroître la complémentarité ; et une amélioration des dispositifs de planification et de mise en œuvre conjointes au niveau des pays, avec un possible partage des ressources. À ce stade, la possibilité d’une réunion de gouvernance conjointe annuelle est examinée et débattue comme point de départ pour commencer d’étudier ces problématiques.</p> <p>D’autres propositions pour l’élaboration pour les deux initiatives d’un “plan de travail collaboratif” pourraient progresser plus rapidement, par ex. dans la sphère de la gestion des connaissances. Le Programme ONU-REDD œuvrera avec le FCPF, d’autres partenaires comme le FEM, FIC-FIP, BioCF et des organismes bilatéraux, en faveur d’un partage plus intégré des connaissances et d’un échange des enseignements au bénéfice des pays de REDD+, notamment grâce à la plateforme internet de la CCNUCC.</p> <p>La coordination est renforcée au cas par cas dans certains pays, soit que les organismes sont les partenaires d’exécution de programmes du FCPF, soit qu’une assistance technique est dispensée pour des activités spécifiques en vertu de programmes du FCPF. Des discussions et une coordination ont aussi lieu ponctuellement sur des questions ou des pays spécifiques.</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, avril 2015
4	<p>Les organismes partenaires des NU devraient travailler avec les pays partenaires pour renforcer l'appropriation nationale dans tous les aspects des efforts nationaux de REDD+, notamment en adoptant une approche plus ascendante.</p> <p>Recommandations subsidiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Privilégier les experts nationaux et régionaux lorsque c'est possible ; b) Recourir aux structures ou mécanismes de coordination existants pour mettre en œuvre et élargir la REDD+ aux différents échelons gouvernementaux ; c) Renforcer l'aptitude du pays à coordonner les investissements de REDD+, employer les mécanismes nationaux de gestion financière et de responsabilité, lorsque c'est possible (par ex., l'approche NEX du PNUD) ; d) Solliciter des contributions nationales, en nature ou sous forme de lignes budgétaires prévues à cet effet, conformément à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ; e) Appliquer de stricts principes de subsidiarité, en déléguant l'autorité décisionnelle et la gestion opérationnelle aux niveaux les plus proches du terrain, tout en observant les principes de base de gouvernance robuste des ressources, qui appellent par exemple à rendre compte aux niveaux inférieurs et à décentraliser les processus décisionnels collectifs. 	<p>Souscrivant pleinement à la recommandation consistant à renforcer l'appropriation par les pays de tous les aspects du processus de REDD+, les organismes ONU-REDD sont toutefois conscients qu'il faudra peut-être au pays plus longtemps que prévu pour intégrer et prendre possession des ressources de REDD+. Cette recommandation est l'un des pivots du nouveau cadre stratégique du Programme.</p> <p>Concernant les recommandations subsidiaires :</p> <p>a) et b) Le Programme les considère comme des priorités lorsqu'il appuie les pays, mais ces aspects sont davantage mis en avant dans la conception de nouveaux Programmes nationaux (PN), en tenant compte des enseignements des anciens PN. En s'efforçant de renforcer les capacités, le Programme entend élargir la liste des experts nationaux et régionaux. Une place particulière est faite aux échanges Sud-Sud, soit dans le cadre de l'appui ciblé régional, soit dans celui des évaluations des besoins des pays (EBP), soit avec les nouvelles initiatives, comme celle sur le commerce illégal du bois : toutes vont dans le sens d'une meilleure coopération régionale et d'un renforcement des réseaux régionaux et nationaux, tout en élargissant la base de parties prenantes du Programme. L'une des premières priorités du Programme consiste à consolider le dialogue pour donner lieu à des arrangements entre services et ministères, et ainsi résoudre les problématiques transsectorielles.</p> <p>c) C'est déjà le cas dans certains pays, et cette démarche se poursuivra dans tous les nouveaux PN ainsi que dans les PN existants. La conception des PN prévoira aussi un exercice de prospection amélioré afin d'assurer la cohérence avec les structures et les mécanismes financiers existants. Des efforts sont également consentis pour veiller à l'harmonisation des procédures entre les organismes.</p> <p>d) Les organismes des NU veilleront à ce que les contributions nationales apparaissent dans les rapports ultérieurs. Dans le premier cycle de manifestations d'intérêt, les</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, avril 2015
		<p>contributions nationales en nature ou en espèces étaient l'un des paramètres de sélection des pays. Elles figurent maintenant dans le modèle de rapport pour les PN.</p> <p>e) Ces principes sont déjà appliqués dans la mesure du possible, selon la présence des différents organismes dans chaque pays.</p> <p>De manière générale, le nouveau cycle d'EBP en 2015 sera l'occasion d'analyser en particulier la manière dont les organismes ONU-REDD peuvent contribuer à répondre effectivement aux plans et propositions élaborés dans différents pays en vue de la REDD+.</p>
5	<p>Dans le cadre de la révision de la stratégie du Programme, les organismes partenaires des NU et les pays participants devraient mettre davantage l'accent sur les approches transsectorielles intégrées pour la REDD+. Ils devraient aussi plaider pour un appui politique de haut niveau et pour un renforcement des capacités des pouvoirs publics nationaux.</p>	<p>La conception de nouveaux PN et les activités d'appui ciblé se fondent sur cette recommandation avec effet immédiat, en cherchant à promouvoir des approches plus transsectorielles ; or, cela dépend largement de la volonté des gouvernements. Le processus de REDD+ doit susciter une large adhésion, aussi bien dans les institutions d'État qu'au niveau local. En tirant parti des avantages comparés des organismes ONU-REDD et de leurs liens avec les divers ministères (par ex. la FAO avec le ministère des Forêts et de l'Agriculture, le PNUD avec le ministère de la Planification et le PNUE avec celui de l'Environnement), ainsi que des travaux de coordination des coordonnateurs résidents des NU et des bureaux du PNUD dans les pays, la communication et la coordination interministérielle a été l'objet d'une attention particulière dans les activités de REDD+. Les pays œuvrent en faveur de ces processus, avec l'appui et les conseils des organismes ONU-REDD.</p> <p>Il importera en outre d'aider les gouvernements à se rapprocher du secteur privé – là où le besoin se fait sentir d' "éliminer le déboisement et la dégradation des forêts des chaînes d'approvisionnement" – et des organisations d'agriculteurs, etc. L'appui dispensé a pour but de mettre sur pied de nouvelles institutions et des arrangements effectifs ou de les intégrer pleinement aux institutions nationales susceptibles de</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, avril 2015
		mettre en œuvre des accords sur la REDD+ en termes de stratégies nationales de REDD+, des systèmes de surveillance des forêts, des niveaux d'émissions de référence (NERF/NRF) et des informations sur les garanties.
6	Les organismes partenaires des NU et les pays partenaires devraient engager des actions conjointes pour lutter contre les principaux facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts, en s'attaquant aux problèmes et en associant les parties prenantes concernées (en particulier le secteur privé) dès le début de la phase de préparation à la REDD+.	Le recensement des facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts et les moyens de lutter contre ces facteurs comptent parmi les principales priorités des Programmes nationaux, et alimentent les stratégies nationales de REDD+ et les plans d'action, renforcés par la nouvelle stratégie en cours d'élaboration. Il a été jugé que cette analyse devrait débuter plus tôt dans le processus de préparation, ce qui permettrait de recenser les possibilités stratégiques de réaliser les actions axées sur les résultats, et de déterminer avec qui entreprendre les actions conjointes. La nouvelle stratégie met un accent particulier sur la lutte contre les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts, et sur l'implication du secteur privé. Un module spécial à cet effet est en cours d'élaboration pour le cursus de l'Académie pour la REDD+.
7	Le CO devrait faire des régimes fonciers un domaine d'intervention prioritaire du Programme, en tirant parti des initiatives et de l'expertise existantes aux niveaux national, régional et mondial. À cette fin, le Programme devrait soutenir les efforts des pays pour clarifier les droits des populations tributaires des forêts sur les terres et les ressources, y compris les droits sur le carbone et la distribution des avantages en découlant.	Il s'agit d'un aspect prioritaire pour le Programme, et l'élaboration de ce domaine d'intervention en tant que thème transversal a progressé dans la nouvelle stratégie. En novembre 2014, une séance d'information a eu lieu lors de la 13 ^{ème} réunion du Conseil d'orientation, lors de laquelle une variété de problématiques a été abordée avec les parties prenantes présentes. Il a notamment été fait référence aux directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers que certains pays emploieront comme cadre d'orientation. Le Programme poursuit ses activités sur cet axe afin d'aider les efforts des pays en matière de régimes fonciers, notamment dans le cadre de l'appui ciblé et dans les nouveaux PN, en réponse à une hausse des demandes.

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, avril 2015
8	<p>Les unités responsables au sein des organismes partenaires des NU, avec l'appui des pays partenaires, devraient poursuivre leurs efforts pour intégrer les garanties sociales et environnementales relatives à la REDD+, notamment en ce qui concerne les mécanismes de partage des avantages, et soutenir les efforts des pays en vue de fournir des informations sur le traitement et le respect des garanties.</p>	<p>Le Programme fournit aux pays des outils et des orientations souples et aisément adaptables, et met en lumière les éléments cruciaux pour permettre aux pays de REDD+ d'obtenir des paiements axés sur les résultats – par exemple, leurs communications nationales doivent faire état de la manière dont les garanties sont traitées et observées.</p> <p>Le Programme a défini un approche des garanties pour les pays, laquelle est coordonnée par une unité interinstitutionnelle (groupe de coordination sur les garanties). Cette unité travaille avec les équipes de pays pour renforcer les capacités à mettre en œuvre l'approche des garanties en employant les outils d'évaluation des politiques, lois et règlements (PLR) et en analysant les lacunes pour définir le périmètre de l'appui à apporter en matière de garanties. Cette approche est conforme aux garanties de la CCNUCC sur la REDD+, et tient compte des besoins des pays en fonction de leurs objectifs nationaux et des préconisations des initiatives actives au niveau national. Le Programme s'emploie aussi à aider les pays à élaborer des systèmes d'information sur les garanties (SIG).</p>
9	<p>Les unités responsables au sein des organismes partenaires des NU, avec l'appui des pays partenaires, devraient redoubler d'efforts pour intégrer l'égalité des sexes dans le Programme, en fournissant des ressources suffisantes et la formation nécessaire en faveur d'une approche plus exhaustive et systématique.</p> <p>Recommandations subsidiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désigner dans chaque région un point focal pour la problématique de l'égalité des sexes, et lui procurer les ressources nécessaires ; • Adopter, pour la programmation, des approches axées sur 	<p>L'égalité des sexes est un thème transversal traité dans l'élaboration de la nouvelle stratégie. Les droits et les questions d'égalité sont de la première importance et le Programme encourage toute collaboration avec les organismes spécialisés concernés, et continuera de le faire. Des efforts seront donc consentis pour veiller à ce que les approches fondées sur les droits et l'égalité des sexes sont explicitement comprises et figurent dans les mandats et les conditions de performance auxquelles est assujetti tout le personnel du Programme.</p> <p>L'importance de l'équilibre femmes-hommes est prise en compte dans l'organisation des activités de formation, et on constate des améliorations à cet égard.</p> <p>Le Programme promet aussi l'égalité dans son appui aux activités de démonstration,</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, avril 2015
	<p>l'équité et les droits ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir au personnel du Programme et aux parties prenantes des possibilités de formation ; <p>Tirer parti des contributions existantes des NU et des partenaires de développement.</p>	<p>par ex. au Viet Nam, au niveau provincial, où il a favorisé des plans d'action pour la REDD+ tenant compte de la problématique femmes-hommes (Programme ONU-REDD et Programme USAID LEAF).</p>
10	<p>Les pays partenaires et les organismes partenaires des NU devraient tout mettre en œuvre pour assurer dans les processus décisionnels des PN une représentation équitable et vérifiable des OSC, des PA et des autres populations tributaires des forêts.</p>	<p>Bien que les efforts du Programme pour promouvoir une mise en œuvre de la REDD+ axée sur les droits soient reconnus, il est nécessaire de continuer d'encourager les processus décisionnels multipartites au niveau des pays. Ce constat a été pris en compte dans l'élaboration de la nouvelle stratégie et dans la manière dont les parties prenantes sont associées dans les processus nationaux de préparation.</p>
11	<p>Le Conseil d'orientation et les organismes partenaires des NU devraient réviser et simplifier la structure de gouvernance du Programme ONU-REDD pour réduire les chevauchements, renforcer les fonctions stratégiques et de fond du CO, et clarifier les rôles et responsabilités du GA et du secrétariat.</p> <p>Autres recommandations subsidiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Esquisser plus clairement les contours des modalités sous le contrôle des pays afin de prévenir toute confusion sur les rôles et responsabilités respectifs des organismes des NU et des pays partenaires, pour ce qui concerne le choix des priorités de programmation et les décisions relatives à l'emploi des fonds du Programme ; • Distinguer la fonction de partage des connaissances incombant au CO du mandat du Conseil consistant à assurer 	<p>Conscient qu'il importe, par souci d'efficacité, de réviser et simplifier sa structure de gouvernance, le Conseil d'orientation a diffusé le 13 mars 2015 un document sur les arrangements possibles de gouvernance et une feuille de route, invitant à un retour d'information. Une réunion d'experts est en outre prévue le 24 avril afin d'explorer plus avant les futures dispositions de gouvernance avec les membres du Conseil d'orientation et les principales parties prenantes.</p> <p>La disjonction entre la fonction de partage des connaissances, d'une part, et la surveillance fiduciaire et l'orientation stratégique du Programme d'autre part a été tranchée dans la nouvelle stratégie.</p> <p>La révision des mandats des différentes structures de direction sera abordée à mesure que la nouvelle stratégie est finalisée et que les arrangements de gouvernance sont définis.</p> <p>L'une des principales responsabilités du comité directeur national (CDN) concerne la</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, avril 2015
	<p>la surveillance fiduciaire et l'orientation stratégique guidance du Programme ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réviser les mandats des différentes structures de direction du Programme ONU-REDD afin d'éliminer les doubles emplois, expliciter les rôles et responsabilités, assigner la prise de décisions aux divers organes (y compris le secrétariat), afin de permettre à terme au Programme de se conformer au principe "Unis dans l'action" ; • Assigner la surveillance de la gestion des PN aux pays partenaires, lorsque cela est faisable. Conformément à la recommandation 2 et aux normes existantes, en matière d'évaluation des risques, la gestion des PN devrait être dévolue aux pays partenaires, dans la mesure du possible. Dans ce but, les organismes partenaires des NU, les partenaires de mise en œuvre de la REDD+ (par ex. le FCPF), et les pays participants devraient envisager l'adoption d'un formulaire de notification unique pour tous les groupes de parties prenantes. 	<p>surveillance et responsabilité dans les Programmes nationaux. Il s'agit <i>de facto</i> d'une responsabilité conjointe des États et des NU.</p> <p>Le modèle de rapports des Programmes nationaux ONU-REDD a été révisé pour y faire figurer les progrès des pays par rapport au Cadre de Varsovie et la contribution des Programmes nationaux à ces progrès. Le formulaire fait également une place aux risques identifiés conformément aux demandes du Conseil d'orientation.</p> <p>En accord avec le FCPF, les pays où sont présents les deux programmes auront le choix entre le modèle de rapport du Programme ONU-REDD et celui du FCPF.</p>
12	<p>Le secrétariat du Programme ONU-REDD devrait poursuivre ses efforts pour élaborer et mettre en œuvre dans l'ensemble du Programme des outils de planification, de surveillance et de notification axés sur les résultats, appuyer les outils de gestion adaptatifs, rendre compte des réalisations en interne et auprès du public, et tirer les enseignements de la mise en œuvre.</p>	<p>En application de cette recommandation, un outil de planification, de suivi et de notification axés sur les résultats est en cours d'élaboration. Cela favorisera aussi l'établissement de rapports plus complets, plus transparents et bien structurés sur les réalisations, une gestion adaptative tenant compte des enseignements du suivi et évaluation, et de meilleurs outils de surveillance des incidences du Programme, associés au nouveau plan de suivi et d'évaluation.</p> <p>La conception complète d'un cadre axé sur les résultats, assorti d'objectifs, d'effets et d'indicateurs, est en cours, en lien avec la préparation de la nouvelle stratégie 2016-</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, avril 2015
		<p>2020 du Programme.</p> <p>Lors de sa 12^{ème} réunion à Lima, le CO a donné le feu vert au secrétariat pour la conception d'un système d'appui aux décisions destinés à renforcer la gestion du portefeuille tout au long du cycle. Surnommé RADAR, ce système d'appui à la prise de décisions a été affiné et prend désormais en compte la performance, les risques et les paramètres de la REDD+ afin d'esquisser un tableau complet des avancées au niveau des pays. Il est en outre utilisable par toutes les modalités d'exécution du Programme, indépendamment des sources de financement, et dresse donc un bilan complet des contributions du Programme ONU-REDD et des avancées de la REDD+ au niveau des pays.</p> <p>Il faut enfin noter que les réalisations du Programme ONU-REDD en termes de produits, d'effets et d'incidences depuis 2009 sont en cours d'analyse dans le cadre d'une évaluation rétrospective complète.</p>